

Cité

Nº 46 - 7 €

Revue de la Nouvelle Citoyenneté

Intégrer ...

**Oui, mais
comment ?**

SOMMAIRE

N°46 - 2^e trimestre 2006 - ISSN 0756-3205 - Com. paritaire N°64853

■ **Éditorial**

par Luc de Goustine.....3

DOSSIER « Vous avez dit “intégrer” ? »

■ **De l'intégration à la lutte contre les discriminations**

par Rachid Alaoui.....5

■ **Miser sur les jeunes issus de l'immigration**

par Yazid Sabeg.....11

■ **La télé au secours des quartiers**

par Yacine Sabeg.....15

■ **« Discrimination positive » - Prendre l'Égalité au sérieux**

par B. La Richardais.....19

MAGAZINE

■ **L'air de Bakou**

par Bertrand Renouvin.....35

■ **A propos de l'« hypothèque » de l'adhésion de la Turquie**

par Yves Lamarck.....41

■ **D'un Kirghizstan l'autre - Voyage Sud-Nord dans un pays de contrastes et de paradoxes**

par Audrey Lemault.....45

■ **Du retour du même**

par Criton des Alpes.....49

Directeur de la publication : Yvan Aumont

Rédaction : Luc de Goustine

Imprimé par nos soins, 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris.

Ont participé à ce numéro : Rachid Alaoui, Luc de Goustine, Yves Lamarck, B. La Richardais,

Audrey Lemault, Bertrand Renouvin, Yacine Sabeg, Yazid Sabeg.

Réalisation technique : Yvan Aumont, Luc de Goustine, Alain-Paul Nicolas.

Comment nous aider ?

- En vous abonnant - si ce n'était déjà fait - ou en vous réabonnant sans tarder si votre abonnement est arrivé à échéance (en ce cas, vous trouverez un avis inséré dans ce numéro).
- En achetant un ou plusieurs exemplaires supplémentaires de ce numéro (au prix spécial de 4,5 €) pour faire connaître *Cité* à vos amis.
- En nous communiquant les noms et adresses de personnes auxquelles nous pourrions envoyer un prospectus de présentation.
- En faisant connaître *Cité* à la bibliothèque de votre ville et en l'incitant à s'y abonner.

BULLETIN D'ABONNEMENT OU DE COMMANDE

à retourner à « *Cité* », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
règlement à l'ordre de « *Cité* »

NOM/Prénom :

Adresse :

Code postal/Ville :

Courriel :

■ souscrit un abonnement

- Un an (4 numéros) Normal : 27 €
- Un an (4 numéros) Double
(2 ex. à chaque parution) : ... 45 €
- Un an (4 numéros) Soutien : 50 €
- Un an (4 numéros) Tarif pour l'étranger : 30 €
- Deux ans (8 numéros) Normal : 50 €
- Bibliothèques ou collectivités (4 numéros) 32 €

■ commande les numéros suivants (tous les numéros à 7 €)

.....

.....

Editorial

Vous avez dit « intégrer » ?

Plus que jamais mot-clé de la problématique sociale depuis les émeutes de novembre 2005, le verbe « intégrer » pose à lui seul la plupart des problèmes refoulés par les politiques.

S'agit-il de sommer les populations des « quartiers » de s'intégrer à la société française ? C'est supposer que l'échec actuellement constaté leur est imputable, et se prévaloir contre eux de la légitimité du modèle que nous proposons, à eux, et à nous-mêmes.

Or ces quartiers qu'on dit « difficiles » - parce qu'ils nous mettent publiquement en difficulté - sont peut-être moins des cas sociaux marginaux à traiter que les révélateurs d'une détresse cachée plus générale et d'une déprise du politique.

Faire sauter un à un les verrous et barrières qui plongent et maintiennent ces populations dans la difficulté met devant l'évidence que leur mal-être découle d'une marginalisation sociale où la politique de la ville, de l'équipement, de l'emploi, de l'éducation et de l'information sont toutes plus ou moins, par démission de la puissance publique, en retrait sur les devoirs républicains et les promesses émises au nom du bien commun de la Cité.

On examine ici quelques-uns de ces aspects à la lumière de ce que nos intervenants sociologues, chefs d'entreprise ou politologues apportent d'expérience et de propositions.

Il est particulièrement intéressant de mener le dialogue avec Yazid et Yacine Sebag, engagés comme ils sont dans la réussite de leurs entreprises industrielles ou médiatiques. Leur expérience et l'enthousiasme qui les anime pointent vers des réponses neuves, parfois aventureuses, sinon contradictoires avec les fondements de notre droit. Elles méritent un examen approfondi.

VOUS AVEZ DIT "INTÉGRER" ?

Ainsi, le concept devenu cliché de « discrimination positive » recouvre aussi bien des normes subversives de l'égalité qui fonde la citoyenneté française que des mesures particulières réalistes, adaptées aux personnes et aux circonstances. Le critère du bien commun laisse en effet une grande liberté au législateur pour restaurer les équilibres sociaux, éducatifs, voire économiques, sans nécessairement, comme le voudrait une certaine mode intellectuelle, avaliser le « lobbying » de « minorités » visibles ou non susceptibles de s'autoproclamer à l'infini.

Le refus de discriminer est justement ce qui devrait caractériser l'action de l'État dans l'immense chantier où la reconnaissance citoyenne n'est plus qu'un vain mot. On est heureux, là aussi, que ce soit un Rachid Alaoui qui opère aussi pédagogiquement le diagnostic des inégalités pratiques sur les-quelles achoppent des pans entiers de la jeunesse de France. Odieuse est la démonstration qui met devant l'évidence de la systématique injustice quotidienne infligée aux plus fragiles. Leur révolte, fût-elle un jour plus meurtrière que les émeutes de 2005, a des causes qui devraient mobiliser toutes les énergies, si les milieux dirigeants ne se pavanaient pas dans une sorte d'impuissance arrogante. Pourtant, des réponses, aussi bien éducatives que judiciaires, voire économiques, sont là, praticables et pratiquées par les travailleurs sociaux, élus et juges qui perpétuent courageusement la vie de la nation.

Outre ce dossier, schématique mais limpide, nous poursuivons nos rapports de voyage dans les pays de l'Est européen si méconnu de l'Europe communautaire elle-même: ici, Azerbaïdjan et Kirghizstan montrent leurs expériences communes et leurs contrastes. Au sortir de la tutelle soviétique, comment se recompose le paysage de cette marche d'Asie prise entre les tensions du Moyen Orient et l'attraction de l'Union européenne ? Les outrances islamistes et les embrouilles américaines ne sont pas seules à déterminer l'avenir de ces pays complexes, aux identités ethniques souvent plus fortes que les cadres d'unité nationale et politique.

A méditer pour finir les oracles de notre maître et compère Criton des Alpes, on peut craindre que l'éparpillement puéril de notre propre tradition finisse en catastrophe tragico-comique. Comme une fable ésopienne où l'ours et le berger se donnent la réplique sur la place villageoise tandis qu'alentour sources tarissent et forêts brûlent... Le vaudeville français commence à sentir le roussi.

Luc de Goustine

De l'intégration à la lutte contre les discriminations

Rachid Alaoui

Socio-économiste. Chargé de cours à l'université de Paris IV, Consultant-formateur sur les problématiques du management interculturel et de la prévention des discriminations dans les entreprises, vice-président de la section emploi du Conseil économique et social de la Région Champagne-Ardenne, administrateur du FASILD Champagne-Ardenne.

Depuis les émeutes urbaines de novembre 2005, la question de l'intégration est au cœur des discours politiques pour en déplorer les ratés ou en faire le constat d'échec. Comme à l'accoutumé, on se penche sur les questions de l'intégration quand il y a conflit et certains « experts » mettent en exergue des variables ethniques et religieuses pour expliquer l'origine du conflit et la « panne » de l'intégration.

L'usage inflationniste du terme *intégration* en révèle le flou et le caractère polysémique car certains acteurs sociaux, politiques, ou du monde des médias lui attribuent souvent la même acceptation que le concept *assimilation*, c'est à dire « l'adhésion complète de l'étranger par une conversion des mentalités et des comportements aux normes et modes de vie de la société d'accueil » (Costa-Lascoux, 1989).

Aujourd'hui le terme *assimilation* est peu usité du fait de ses relents de colonialisme et la quasi totalité des acteurs optent pour le terme *intégration*. Pour décrire le processus d'intégration, deux approches différentes sont apparues : une approche dynamique et une approche normative.

L'approche dynamique

Dans cette approche, l'intégration est perçue comme un processus dynamique et interactif, dans le sens où il engage à la fois l'individu dans sa volonté de s'intégrer de s'ouvrir sur les autres, d'apprendre les codes sociaux et les règles en vigueur dans le monde qu'il souhaite intégrer et la société d'accueil dans sa volonté d'intégrer le nouvel arrivant, et de permettre à l'aspirant de trouver sa place. De ce double mouvement où chaque acteur a son rôle à jouer doit résulter un sentiment à la fois d'appartenance et de reconnaissance.

VOUS AVEZ DIT "INTÉGRER" ?

L'approche normative

A la différence de l'optique dynamique, l'approche normative est unilatérale dans le sens où elle considère que l'intégration est du seul ressort du migrant. Ce dernier doit s'adapter et se conformer au modèle culturel de la société d'accueil. C'est le refus de reconnaître l'autre en tant que AUTRE.

Au-delà de ces deux approches, l'intégration apparaît comme un processus plus ou moins long, complexe, protéiforme et multidimensionnel. Il est difficile de parler de la crise de l'intégration sans s'interroger sur la crise des mécanismes intégrateurs. On s'intègre à un groupe, à une société à travers des corps intermédiaires et des instances permettant la construction des liens sociaux telle que la famille, l'école, le travail, le sport, les associations, les syndicats, les partis politiques, etc.. Or aujourd'hui ces facteurs d'intégration sont relativement en crise.

Crise des mécanismes d'intégration : l'exemple de l'école et du travail

L'école républicaine constitue un puissant outil d'intégration, car non seulement elle constitue un lieu de formation du citoyen, d'apprentissage des codes sociaux, des référents culturels en vigueur dans la société, mais elle assure également la transition vers le marché du travail. Or aujourd'hui, force est de constater les difficultés de l'école à assumer cette double mission pour tous ceux qui ne sont pas dans la masse (la norme) et qui risquent de se trouver dans la nasse.

Le travail demeure un indicateur essentiel d'intégration et de reconnaissance sociale, car non seulement il permet d'assurer les moyens d'existence à travers le revenu monétaire qu'il procure mais également de tisser des liens sociaux, de structurer le temps et l'espace, et d'acquérir une identité professionnelle. Or aujourd'hui, un travail stable, structurant et permettant une évolution de carrière, est une rareté. Le mode de gestion d'accès à cette rareté est inégalitaire or tout traitement inégal en matière d'accès à l'emploi est générateur d'autres inégalités et d'autres exclusions (santé, logement, loisirs, etc.) et producteur d'un processus de désinsertion et de désaffiliation sociale.

Les pratiques discriminatoires : un frein au processus d'intégration

Les discriminations raciales et ethniques, définies en tant que traitement à la fois différent et inégal de personnes ou de groupes en raison de leurs origines, de leurs appartenances ou de leurs apparences (physiques, vestimentaires, etc.) sont un autre frein au processus d'intégration.

DE L'INTÉGRATION À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

taires...) réelles ou imaginaires, sont très répandues en France, aussi bien à l'embauche que dans la vie professionnelle (conditions de travail, promotion, formation continue, mutation, sanction, licenciement, etc.).

Disqualifiés à l'origine

Passés par l'école républicaine, les jeunes dits « issus de l'immigration » ou perçus comme tels devraient connaître un parcours à peu près semblable à celui de leurs camarades nés de parents français de naissance. Il n'en est rien. Les taux de chômage passent du simple au triple, voire au quadruple en fonction de l'origine, comme le montrent les données sur le chômage des diplômés.

Parmi les actifs disposant d'un diplôme universitaire de deuxième et troisième cycle ou un diplôme de grande école (ingénieur, commerce...)¹

- 5% des Français de naissance sont au chômage
- 7% des étrangers originaires de l'Union européenne
- 11% des Français par acquisition
- 18% des étrangers non communautaires
- 20% des étrangers du Maghreb

Aujourd'hui, force est de constater que la couleur de peau, la consonance du nom, le lieu de résidence, une apparence physique, suffisent à disqualifier une personne et que les difficultés que rencontrent beaucoup de jeunes en matière d'accès à l'emploi ne tiennent plus à un soi-disant défaut d'intégration mais bel et bien à des blocages dans la société française.

Cette sur-représentation des personnes d'origine étrangère - visible dans le chômage quels que soient leur statut juridique, leur niveau de qualification et leur degré d'intégration sociale - met en évidence la dimension systémique de la discrimination.

Le *testing* réalisé par le professeur Jean François Amadieu, directeur de l'Observatoire des discriminations de l'Université de Paris I à la demande de l'entreprise de travail intérimaire Adia a mis en évidence l'ampleur des discriminations sur le marché du travail.

Le *testing* consistait en l'envoi de sept faux *curriculum vitae* (CV) pour chacune des 258 offres de commerciaux (chargé de clientèle ou technique commercial de niveau BTS) repérées dans la presse ou à l'ANPE (soit 1806 CV envoyés). Chaque fois, un seul critère a été modifié (le sexe, l'âge, la mention d'un handicap, le lieu de résidence, l'origine ethnique ou l'aspect disgracieux de la photo qui accompagnent le CV).

■ 1 Jean-Luc Richard, « Une approche de la discrimination sur le marché du travail, les jeunes adultes issus de l'immigration étrangère en France », *Revue européenne des migrations inter*, 2000, pp 53-83, p. 78.

VOUS AVEZ DIT "INTÉGRER" ?

Des résultats

Candidat 1 : Le candidat de sexe masculin, doté d'un nom et d'un prénom à consonance française, résidant à Paris, blanc de peau et d'apparence physique standard, sort grand vainqueur, avec 75 convocations à un entretien d'embauche.

Candidat 2 : Toutes choses égales par ailleurs, son équivalent de sexe féminin n'en a reçu que 69.

Candidat 3 : Le candidat masculin ayant le malheur d'habiter le Val Fourré, un quartier sensible de Mantes-la-Jolie (Yvelines), ne reçoit plus que 45 réponses favorables.

Candidat 4 : S'il est peu à son avantage sur la photo, le total se limite à 33.

Candidat 5 : S'il est âgé de plus de 50 ans, il ne recevra que 20 convocations.

Candidat 6 : S'il porte un nom et un prénom à consonance maghrébine (marocaine en l'occurrence), le chiffre ne dépassera pas 14.

Candidat 7 : Enfin s'il fait mention dans son CV d'un handicap (sans en préciser la nature), les employeurs sollicités ne répondront favorablement qu'à 5 reprises.

À compétences égales, un candidat d'origine maghrébine reçoit plus de cinq fois moins de réponses positives que le candidat de référence, et un handicapé disposant des mêmes compétences reçoit quinze fois moins de convocations à un entretien d'embauche que le candidat de référence. Cela signifie que des facteurs subjectifs, étrangers aux compétences, influencent de manière décisive les pratiques du recrutement et la gestion des ressources humaines, et cela, quel que soit le secteur (privé ou public) et quelle que soit la taille de l'entreprise (grande, moyenne ou petite).

Les formes de manifestation des discriminations

Les pratiques discriminatoires ne sont pas toujours visibles car, le plus souvent, elles s'expriment de façon indirecte et insidieuse et se nichent dans des actes apparemment neutres, ce qui rend leur identification plus difficile. Elles prennent plusieurs formes :

On parle de *discrimination directe* quand, pour un motif illégitime et illégal, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est dans une situation comparable. L'article L122-45 du code du travail en mentionne 17 parmi lesquels : le sexe, l'origine, l'âge, le patronyme, le handicap, les convictions politiques, les activités syndicales etc..

DE L'INTÉGRATION À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Il y a *discrimination indirecte* lorsqu'une disposition ou une pratique apparemment neutre produit des effets inéquitables et discriminatoires à l'égard de certaines personnes, par exemple l'exigence de disponibilité pour la promotion qui élimine de fait essentiellement des candidatures féminines.

La *discrimination institutionnelle*, quant à elle, se produit quand l'égalité formelle de traitement de l'institution produit une inégalité réelle et pénalise certaines catégories (ex : l'accès des personnes handicapées aux moyens de transports ou à des équipements).

La *discrimination systémique* résulte d'un processus qui met en jeu un système d'acteurs dans lequel personne n'exprime directement d'intention discriminatoire mais dont le résultat est de produire une situation de discrimination.

Les acteurs des discriminations

Ils sont nombreux et divers et, contrairement à une idée très répandue qui - consiste à considérer les discriminations comme des actes isolés qui ont lieu en raison d'intentions malveillantes, où il y a d'un côté des méchants racistes et de l'autre de pauvres victimes - la discrimination repose souvent sur des processus où plusieurs agents peuvent se trouver impliqués :

- L'employeur, en formulant des exigences d'ordre ethnique ou phénotypique (ex : pas de basanés...) peut être à l'origine du processus.

- L'intermédiaire, qui peut être un agent de l'ANPE, de la Mission locale ou d'une entreprise d'intérim, qui préfère éviter les personnes supposées difficiles à employer ou ne positionne pas le jeune sur telle offre pour éviter de l'envoyer au casse-pipe et devient un coproducteur de la discrimination.

- La victime elle même, quand elle intérieurise la discrimination comme une norme du marché du travail, finit par ne plus présenter sa candidature, tomber dans la résignation, et concourt à son tour à coproduire le phénomène.

- L'acteur syndical, quand il défend le principe de la priorité aux enfants du personnel en matière d'accès aux stages ou à l'embauche, devient également acteur dans le processus discriminatoire.

- Les institutions ne sont pas épargnées : elles peuvent avoir des pratiques et des procédures qui sont structurées de manière à produire des effets discriminatoires, par exemple, quand elles ne prennent pas en consi-

VOUS AVEZ DIT "INTÉGRER" ?

dération la diversité du public accueilli ou quand elles apportent des réponses uniformes à des situations très hétérogènes.

Comment agir contre les discriminations ?

Les pratiques discriminatoires reposent souvent sur la stigmatisation de certaines populations et des représentations stéréotypées. Lutter contre ces processus suppose donc de déconstruire ses préjugés et d'agir sur les systèmes qui les perpétuent pour faire évoluer les mentalités.

La lutte contre les discriminations nécessite de développer de nouvelles compétences.

La sensibilisation et la formation des acteurs sociaux, des décideurs politiques et institutionnels, constituent un enjeu capital. Il est également important de :

- Sensibiliser les partenaires sociaux, les chambres consulaires, les collectivités locales, les institutions accueillant du public et les associations à la problématique des discriminations car la discrimination n'existerait pas sans une certaine complicité voire une complaisance des uns ou des autres.

- Développer un dispositif efficace d'accompagnement des victimes pour informer, conseiller, apporter un appui pour réparer le préjudice et restaurer l'égalité de traitement.

- Développer et diffuser des bonnes pratiques en termes de prévention et de lutte contre les discriminations.

- Sanctionner les pratiques discriminatoires, car la discrimination est un délit au regard du code pénal, passible d'une peine de 3 ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende ; par conséquent, l'auteur d'une discrimination, quel qu'il soit, n'est ni plus ni moins qu'un délinquant au regard de la loi.

Rachid Alaoui

Miser sur les jeunes issus de l'immigration

Yazid Sabeg

Président de CS (Communication et Systèmes)

Par quel moyen la France peut-elle tenir la promesse de sa prospérité future et de son rang ? Certainement par l'efficacité de son système éducatif, celui-là même qui a rendu possible sa réussite actuelle, lui donnant une main d'œuvre qui a longtemps compté parmi la mieux formée et la plus qualifiée du monde.

Toutefois, cette situation favorable n'est pas définitivement acquise. En dépit de moyens accrus, les performances de notre école stagnent depuis dix ans : 150 000 jeunes quittent chaque année le système scolaire sans aucune qualification, 60 000 sans même le brevet des collèges. Notre pays devrait même connaître une stagnation du nombre de salariés titulaires de diplômes de fin d'études secondaires et universitaires, et leur diminution probable au cours des dix prochaines années.

Le facteur démographique va amplifier ce phénomène. La relève des papy-boomers diplômés comportera en effet une proportion importante et croissante de jeunes de minorités visibles. Or ce sont justement ceux-là qui cumulent le plus de handicaps pour l'accès à la formation secondaire et supérieure, et donc à l'emploi qualifié. Dès l'école, ces enfants sont le plus souvent confinés dans un entre-soi social et ethnique, dans des écoles repoussoirs. Ils subissent aussi les conséquences d'un environnement social et familial marqué par l'échec et le chômage. Pour un enfant d'ascendance étrangère qui entre aujourd'hui au collège, la probabilité de sortir du système éducatif sans qualification est deux fois plus élevée (15,1 %) que pour un enfant de parents français (8,7 %). Un Français fils d'Algérien a une probabilité 5 fois plus importante d'être au chômage qu'un Français fils de Français.

Loin de miser sur ces jeunes, notre système éducatif n'a pas cessé de les exclure, prenant ainsi le risque de sacrifier une génération entière : en

VOUS AVEZ DIT "INTÉGRER" ?

1950, 29 % des élèves de l’X, l’ENA, l’ENS et Centrale provenaient des milieux populaires contre 9 % aujourd’hui. Un enfant de cadre sort sans qualification contre 5 enfants d’ouvriers. D’ici à 2020, le nombre de Français âgés de 26 à 64 ans sans diplôme de fin d’études secondaires pourrait croître considérablement, sous l’effet des exclusions et de la sélectivité croissante.

Notre pays a délibérément choisi de ne fonctionner qu’avec une partie de ses effectifs seulement. Au lieu de chercher à accroître le niveau de qualification du plus grand nombre, les diplômés français sont constitués en ressource rare : 37 % seulement d’une génération accède à l’enseignement supérieur contre 75 % en Suède et 51 % en moyenne dans les pays de l’OCDE. Au lieu de s’entraider, les universités et les grandes écoles se livrent bataille pour recruter les plus brillants. Pendant ce temps, d’ici à 2045, 60 % des élèves chinois auront au moins un diplôme d’étude secondaire contre 8 % en 1964. L’accès aux meilleures formations leur sera alors grand ouvert. Le nombre de Chinois et d’Indiens sur les bancs des études secondaires aura rejoint celui des jeunes Américains et Européens. Mieux formés, ils seront de surcroît plus nombreux.

Cet effet ciseau annonce aussi la baisse progressive du niveau moyen de formation en France. Moins bien formée, la nouvelle génération de Français occupera des emplois moins qualifiés. Elle sera moins rémunérée, et le niveau de vie moyen de notre pays risque de baisser. Nos entreprises auront plus de mal à trouver les compétences dont elles ont besoin, et délocaliseront.

N’espérons pas compenser le déficit de main d’œuvre qualifiée par le recours à l’immigration sélective. Les meilleurs profils étrangers boudent déjà la France car ils savent que leurs perspectives de carrière sont compromises par l’uniformité sociale et ethnique de notre élite. Ils se dirigeant logiquement vers les États-Unis, où les perspectives d’évolution sont plus alléchantes. Déjà la proportion d’étudiants non européens dans l’université française – 6 % aujourd’hui – a diminué de moitié en 15 ans.

Pas plus que notre réussite actuelle n’est définitive, ce scénario catastrophe n’est inéluctable. Il n’y a pas de fatalité au déclin, encore faut-il prendre les mesures pour le prévenir. Or, de quelque côté qu’on analyse la situation, l’absence de diversité à l’école et dans l’emploi pénalise la France, et révèle les inadaptations de notre système. Notre modèle éducatif, fondé sur la « sélection des meilleurs », et le « mérite académique pur » est de moins en moins bien adapté aux exigences du monde moderne : il n’est pas sûr que les meilleurs scolairement soient les plus efficaces professionnellement, et les plus nombreux qui sont écartés de la course à l’ex-

MISER SUR LES JEUNES ISSUS DE L'IMMIGRATION

cellence discréditent un système qui marche à deux vitesses. L'idée de fabriquer une élite-locomotive hyper-qualifiée, capable de tirer l'ensemble des wagons de la société, ne tient plus. Sans efforts massifs pour ouvrir notre système éducatif et multiplier les passerelles entre les filières, pour réduire la coupure entre l'école et le monde du travail, pour adopter des modes d'orientation moins irréversibles et moins académiques, notre pays accusera rapidement un retard considérable.

La diversité devra être la pierre angulaire de toute réforme efficace. Dans un pays divers, pluriethnique, si l'universalisme était réel, la diversité des élites devrait être la norme, plutôt qu'un mot suspect à manier avec précaution. Nous devons accoucher de cette diversité que l'universalisme truqué n'a pas su établir.

Pour y parvenir, nous devons dé-zoner l'école et assouplir la carte scolaire partout où la diversité urbaine et sociale l'exige. Nous pouvons élargir l'accès au diplôme d'ingénieur, et ouvrir massivement les grandes écoles : les voies d'accès alternatives et multiples du recrutement - à Science Po - pourraient bien concerner 20 à 30 % d'une promotion, bien au-delà des doses homéopathiques qui ont cours aujourd'hui. Les jeunes qui choisissent la formation en alternance doivent bénéficier d'un droit au retour à l'enseignement général ou à une formation diplômante différée jusqu'au plus haut niveau, financée par l'État. Tous les jeunes, et pas seulement ceux considérés en échec scolaire, doivent découvrir le monde du travail et de l'entreprise. Pour resserrer les liens entre l'école et le monde du travail, l'Allemagne impose un quota de 8 % de salariés stagiaires : nous pouvons nous en inspirer. Quant au service civil, il devra permettre de brasser la population, de remettre les individus à niveau, et de leur confier des missions d'intérêt général valorisables ensuite dans un parcours individuel.

Le plus difficile sera de briser le mythe du concours, qui n'a aucune valeur constitutionnelle, de casser la fausse équivalence entre titres scolaires et mérites supposés, de relativiser le diplôme critère unique de reconnaissance d'un individu. Tous ces postulats ont engendré une élite endogame, une consanguinité dangereuse qui amoindrit les facultés d'innovation et de réactivité de notre pays. A l'opposé de ce modèle, les universités prestigieuses comme Harvard ont très tôt combiné les logiques de sélection, et multiplié leurs critères de sélection au-delà du seul mérite académique, pour recruter des jeunes représentatifs de talents, de projets personnels (associatifs, sportifs, artistiques), d'origines et de milieux variés. Elles ont compris l'intérêt de valoriser des parcours et des profils atypiques.

VOUS AVEZ DIT "INTÉGRER" ?

C'est à notre tour de mener un effort pour diversifier conjointement la composition des effectifs diplômés, et les critères de sélection des individus. En tournant le dos à la diversité, et notamment aux jeunes Français des minorités visibles, notre pays prend le risque de sacrifier une génération entière, en la déclarant socialement inutile. C'est se couper des bases de notre prospérité future, et d'un nouveau moyen de faire émerger l'excellence de demain.

Yazid Sabeg

La télé au secours des quartiers

Yacine Sabeg

Président de la chaîne DEMAIN

Lors de la « Crise des banlieues », en automne 2005, nous avons vu, à notre grand désespoir, que la télévision était encore une fois la proie des sophismes et délires de l'opinion. Au sommaire des JT et des magazines d'informations ou de débat : reportages négatifs et spectaculaires, plateaux dénués de toute pédagogie, déclarations intempestives de politiques se rejetant mutuellement la faute, confrontations stériles opposant les Uns aux Autres. Trente ans de politiques publiques d'immigration d'où transpire l'incurie se payent également dans le traitement télévisuel de ces « événements » qui marqueront à jamais l'histoire politique et sociale de notre pays.

A la cacophonie ambiante et au déferlement d'invectives et de propos abjects, nous nous devions d'ajouter cette redondante confusion sémantique, où politiques et médiatiques confondus parlaient d'immigration/intégration des « jeunes des quartiers » pour désigner des gamins qui, pour la plupart sont nés en France. Preuve s'il en est que nous les percevons encore et les traitons toujours comme des « individus en transit », des Étrangers, des « Autres », ceux qui viennent d'ailleurs. Qu'on se le dise une fois pour toutes, les émeutiers des quartiers étaient dans leur immense majorité français et parce qu'ils sont français, la question qu'ils ont soulevée, celle liée aux discriminations et à la relégation territoriale, bref à la *territorialisation* des malheurs des minorités dites visibles, est nationale et nécessite *a fortiori* un débat dont la télévision doit être le relais indispensable.

Pour cela nos télévisions doivent passer du média d'opinion au média d'action. Une telle mutation, si elle devait s'opérer, nécessitera du temps, car elle implique nécessairement une nouvelle approche journalistique des faits et événements.

A DEMAIN, chaîne dont j'ai l'honneur de présider aux destinées, nous

VOUS AVEZ DIT "INTÉGRER" ?

A DEMAIN, chaîne dont j'ai l'honneur de présider aux destinées, nous réfutons l'opinion, et fort de notre savoir faire et de notre expérience, nous lui substituons l'action. L'action, c'est l'engagement. L'engagement pour le bien public et pour tous sans exclusive.

Depuis huit ans, DEMAIN, média d'action et d'intermédiation, s'est révélé un outil de communication et de développement efficace au service des collectivités et une formidable caisse de résonance des politiques territoriales. Une boîte à outils qui vaut bien mieux qu'une campagne de communication globale, souvent inefficace.

Informier le citoyen pour mieux le faire participer à la vie de la Cité, donner la parole aux gens ordinaires, valoriser les initiatives ou les dispositifs d'accompagnement et de financement dans la création d'entreprise, médiatiser les porteurs de projets, travailler en réseau et mettre en relation si besoin est, vanter les bons modèles et les bonnes pratiques ; action sociale, action économique et action culturelle. C'est DEMAIN. Et nous revendiquons très fort ce label de « média d'action ».

DEMAIN, parce qu'il est un média d'action, s'oppose résolument aux « déclinistes », ceux qui avancent que la France va mal, que c'est « l'homme malade de l'Europe ».

Non, la France ne va pas mal, elle a tout simplement un coup de déprime. Tous les jours, sur notre antenne, nous mettons en avant la « France qui bouge », la vraie, cette France des gens ordinaires, celle des associations, celle des TPE, de PME et des petits exploitants agricoles, celle qui prend des risques, qui fait avancer les choses, qui portent des projets ou des initiatives, qui donnent, aident et partagent.

Les actions de DEMAIN dans les territoires, n'en déplaise à nos détracteurs, ont porté leurs fruits. Prenons pour exemple, le Limousin. Cette région, l'une des plus pauvres de France et qui a été frappée de plein fouet par la désertification, travaille depuis maintenant huit ans avec DEMAIN sur les thématiques aussi diverses que l'accueil d'actifs en milieu rural, les métiers, la formation et l'apprentissage, la création et la transmission d'entreprise. Quelle a été notre satisfaction d'entendre par la voix de son Président que le taux de reprise d'entreprises dans la région était de 88%, le plus élevé de France, faut-il le préciser, et qu'en 2004, les services de la Région avait enregistré un solde positif de 1.500 personnes ! Ce qui ne s'était pas produit depuis 30 ans ! Sans présomption aucune, la présence de DEMAIN en Limousin a beaucoup joué dans l'attractivité de ce territoire.

Constat tout aussi positif dans la téléformation : DEMAIN fait la démonstration tous les jours que l'on peut se former de chez soi, devant sa télévision.

LA TÉLÉ AU SECOURS DES QUARTIERS

A DEMAIN, nous pensons à juste titre, que ce travail de terrain réalisé dans les collectivités rurales quant à la lutte contre les disparités territoriales vaut pour les territoires urbains et plus largement pour toutes les thématiques ayant trait à l'urbanité. Territoires dont nous ne sommes pas absents, loin s'en faut. DEMAIN s'est ainsi toujours préoccupé des problématiques urbaines en braquant les projecteurs sur les porteurs de projets issus des quartiers, en les mettant en relation avec une association, une institution ou une entreprise, en positivant les actions menées sur le terrain et allant dans le sens du bien public, ce qui ne nous ne a jamais affranchi de dire très fort ce qui n'allait pas dans ces quartiers.

En effet, les mots égrenés par les protagonistes de « La crise des banlieues » ont marqué les esprits. DEMAIN s'en était à plusieurs reprises fait l'écho à l'occasion d'émissions spéciales. Ici et là, nous avions entendu et entendons encore abandon, rejet, mépris, haine, discrimination. Une désespérance qui dénote une absence totale de dialogue entre les laissés-pour-compte de la société française, ségrégés, déclassés et relégués, et certains élus ou représentants des pouvoirs publics.

Si on ne se parle plus, on ne se respecte plus. Si on ne se respecte plus, on se confine encore plus dans une logique de l'enfermement.

A la télévision de briser cette logique, à la télévision de dé-ghettoiser les discours afin de rétablir un lien entre nous, de cimenter cette cohésion sociale qui nous fait tant défaut.

Yacine Sabeg

IFCCE

**INSTITUT DE FORMATION CIVIQUE
ET DE COOPÉRATION EUROPÉENNE**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Association loi 1901 créée en mai 1998, l'Institut rassemble des expériences, des activités et des projets jusqu'ici séparés. Leur commun dénominateur est le souci d'une citoyenneté vivante. L'initiative est née d'un double constat :

- celui de la méconnaissance qu'ont les Français de leurs institutions et des lois qui les régissent ;
- celui de leur faible implication dans la réflexion et la décision politiques du pays.

Ces carences, qui peuvent mettre en danger la pérennité de la démocratie, pèsent aussi sur nos capacités de *comprendre pour entreprendre*, en France comme dans le monde.

L'IFCCE propose aux citoyens, quel que soit leur âge et leur niveau de formation :

- d'acquérir ou compléter une formation personnelle, théorique et pratique, dans tous les domaines utiles au citoyen, notamment en histoire, droit et économie ;
- de se préparer à l'exercice des responsabilités civiques ;
- d'approfondir leur réflexion quant aux grandes composantes de l'identité européenne et d'en faciliter la prise de conscience sur tout le territoire de l'Europe ;
- de développer les échanges culturels au sens le plus large entre les différents pays européens pour favoriser le développement des institutions démocratiques et contribuer à l'effort de paix ;
- d'impulser et encourager les projets concrets de coopération entre la France et divers pays européens, et entre ces pays eux-mêmes.

Les promoteurs de l'IFCCE rassemblent les relations et l'expérience qu'ils ont acquises, ensemble ou séparément, pour proposer des activités visant à une formation générale solide et de haut niveau.

Siège social : 4 impasse des Oeilllets - 10600 LA-CHAPELLE-SAINT-LUC

Président : Luc DE GOUSTINE
Les Farges • 19300 MOUSTIER VENTADOUR
Téléphone/télécopie : 05 55 93 04 84
courriel : luc.de-goustine@ventadour.net

Site internet : <http://www.ifcce.fr.st>

« Discrimination positive » Prendre l'Égalité au sérieux

B. La Richardais

diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, journaliste.

La question de la « discrimination positive » est agitée depuis peu d'années en France. Cette prétendue solution fait l'objet d'une propagande médiatique implicite ou explicite, qui relaie et amplifie la thématique élaborée dans une « boîte à idées » patronale et inspirée par l'expérience américaine.

Tout en procédant à une analyse critique de la « discrimination positive », il n'est pas inutile de prêter attention aux modes de circulation des idées dans notre pays et aux techniques des groupes de pression, minuscules mais très efficaces. Une fois de plus, il y a lieu de déplorer la faiblesse et les complaisances du pouvoir politique à l'égard de groupes dépourvus de représentativités mais qu'il est facile de satisfaire par des effets d'annonce et des lois de circonstance.

Aperçu historique

L'idée de « discrimination positive » est un emprunt simplifié aux théories et aux pratiques américaines.

En 1964, le second *Civil Rights Act* confirme l'égalité des droits pour tous les citoyens américains – déjà proclamée par le *Civil Rights Act* de 1875 mais fort peu respectée, surtout dans les Etats du Sud. Au mépris du quatorzième amendement (1868) qui garantit une protection législative égale pour tous, on pratiquait dans plusieurs États encore imprégnés de la mentalité sudiste la ségrégation dans les transports et dans l'éducation, l'interdiction des unions entre les Noirs et les Blancs ainsi que la répression pénale des relations sexuelles entre individus de races différentes.

A la fin de la décennie et durant les années soixante-dix, plusieurs décisions étatiques (Plan de Philadelphie de 1969, *Equal Employment Opportunity Act* de 1972, *Public Works Employment Act* de 1977) per-

VOUS AVEZ DIT "INTÉGRER" ?

mettent la mise en oeuvre d'une politique active de lutte contre la discrimination raciale.

Cette politique fait ensuite l'objet d'une présentation théorique, *l'affirmative action*, dont la légalité est confirmée par la Cour Suprême fédérale. Cette théorie vise à justifier le traitement préférentiel qui est réservé dans certains domaines (emploi, entrée à l'Université, attributions de marchés publics) aux groupes qui ont été victimes de mesures discriminatoires.

Jusqu'à la fin des années soixante, il s'agissait d'atteindre des objectifs spécifiques, transitoires et limités : en l'occurrence, augmenter les candidatures de Noirs à des études ou à des situations professionnelles ; mais les citoyens américains étaient traités à égalité (*color-blindness*) au cours des procédures de sélection des candidats.

C'est au cours des années soixante-dix que *l'affirmative action* a pris une forme destinée à perdurer : celle d'une sélection différenciée selon la race du candidat. Aux Noirs, viennent d'ajouter d'autres races : les descendants des peuples autochtones (*Natives*) les Hispaniques, les Asiatiques. Les femmes bénéficient également des mesures *d'affirmative action*... Des quotas pour les minorités sont prévus dans certains secteurs, des contrats publics leur sont réservés, des découpages électoraux (*redistricting*) sont réalisés sur critères ethniques. Dans une perspective individualiste et utilitariste (l'efficacité plutôt que les principes), le philosophe du droit Ronald Dworkin donne à *l'affirmative action* sa pleine dignité théorique : pour lui, le traitement en égal (*treatment as an equal*) est supérieur à l'égalité de traitement pour promouvoir les communautés ethniques victimes de discriminations. C'est un renversement des valeurs : l'équité devient supérieure à l'égalité.

L'affirmative action continue cependant de faire l'objet d'une forte contestation et elle a été abandonnée pour l'accès à l'enseignement supérieur dans plusieurs États, par décision de justice (Louisiane, Mississippi, Texas) ou suite à une décision politique (Californie, Floride, État de Washington). Les débats juridiques sont complexes voire confus, *l'affirmative action* étant acceptée par la Cour Suprême (arrêt *Grutter v. Bollinger* de 2003) si les mesures prises en ce sens (quotas raciaux) ne sont pas explicitement formulées – auquel cas le principe d'égalité devant la loi serait violé. Il n'en demeure pas moins que la conception de *l'affirmative action* repose sur le primat accordé à la différence « raciale », dans une société où coexistent diverses communautés ethniques et sexuelles.

En France, l'histoire du concept de « discrimination positive » est beaucoup plus récente et se situe dans un contexte social tout différent de celui qu'on observe aux États-Unis. La nation française proclame depuis 1789

« DISCRIMINATION POSITIVE » - PRENDRE L'ÉGALITÉ AU SÉRIEUX

la valeur éminente de l'égalité qui est un des principes fondamentaux de sa tradition juridique.

Sous la IV^e République, l'égalité a été reconnue par le Conseil d'État comme principe général du droit et, sous la V^e République, le Conseil Constitutionnel a strictement appliqué ce principe dans sa jurisprudence.

Jusqu'à une période récente, la théorie américaine de *l'affirmative action* n'a eu aucune influence sur le débat juridique français : il portait seulement sur les aménagements possibles au principe d'égalité. Par exemple, en 1983, le Conseil constitutionnel a accepté le troisième concours d'accès à l'ENA parce que le principe d'égal accès aux emplois publics « ne s'oppose pas à ce que des règles de recrutement [...] soient différencier pour tenir compte tant de la variété des mérites à prendre en considération que de celle des besoins du service public ». Les « sages du Palais Royal » ont admis en 1994 que les départements corse pouvaient bénéficier d'un statut fiscal particulier, leur permettant de compenser les inconvénients de l'insularité.

Plus généralement, ne sont pas déclarés contraires au principe d'égalité les traitements différencier qui entrent pour une large part dans le champ du droit social français : loi interdisant le travail de nuit aux femmes et aux enfants (récemment abrogée), mesures prises en faveur de l'emploi des jeunes, des handicapés... Le doyen Vedel a clairement énoncé cette doctrine en posant que l'égalité impose au législateur de ne pas traiter différemment des citoyens se trouvant dans la même situation, mais non de traiter également ceux qui sont dans des situations différentes. Ces traitements différencier ne peuvent être considérés comme des formes inavouées de « discrimination positive » : dans la conception française traditionnelle, toute discrimination est négative car elle implique des procédures variées de stigmatisation et d'exclusion de personnes en raison de leur religion, de leurs idées, de la couleur de leur peau.

L'idée de « discrimination positive » fait cependant son chemin. Manifestement inspiré par les thèses de Ronald Dworkin, Alain Minc met en valeur le concept d'équité et propose, dans son célèbre rapport de 1994, le recours à des « discriminations positives ».

Au tournant du siècle, on observe aussi l'apparition de revendications en faveur de groupes ethniques. Connue dans le monde de l'édition, Caxixte Belya fonde un « Collectif Égalité » qui organise en 2000 puis en 2001 une « Marche des minorités visibles » à Paris. Il s'agit de dénoncer « la discrimination raciale dans la société française » et de développer l'action militante « pour l'institution, par les lois, d'une discrimination positive, pour une égalité des faits et non des formes » selon les termes em-

Vous avez dit "INTÉGRER" ?

ployés par Calixte Belaya. Cette dernière se déclare déçue car sa deuxième manifestation n'a réuni qu'un petit nombre de membres de la « communauté noire ». Mais les références aux « minorités visibles » et à la « discrimination positive » auront de l'avenir.

Le débat prend une ampleur nationale lorsque des organisations féministes font reconnaître par le gouvernement de Lionel Jospin la nécessité de la « parité » entre les hommes et les femmes. A la suite d'une campagne d'opinion très animée, la Constitution est révisée par vote du Congrès le 8 juillet 1999 : il est ajouté à son article 3 un cinquième alinéa qui dispose que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions ». Ce qui permet d'établir par la loi du 6 juin 2000 des obligations relatives à la présence des personnes de sexe féminin sur les listes de candidats pour les élections. L'instauration de la parité dans le domaine de la représentation politique crée un paradoxe car le principe égalitaire recouvre une « discrimination positive » en faveur des femmes. Mais ce paradoxe est accepté par la très grande majorité des parlementaires et fait l'objet du consensus médiatique qui reflète – ou que reflètent - les sondages d'opinion.

La polémique rebondit en 2001 lorsque l'Institut d'Études politiques de Paris décide d'intégrer des élèves issus d'établissements situés en Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP) selon une filière de recrutement différente du concours d'entrée à *Sciences po*. La « discrimination positive » est fusigée, la menace d'une dévalorisation des diplômes est agitée.

Cependant, le Conseil Constitutionnel a admis dans sa décision du 11 juillet 2001 des conditions d'admission particulières - à condition que les procédures dérogatoires se fondent sur des critères objectifs. Et la cour administrative d'appel de Paris a annulé en 2003 les conventions passées entre *Sciences po* et les établissements en ZEP parce qu'elles étaient fixées pour une période de cinq ans et renouvelables par tacite reconduction – mais les conventions de trois ans renouvelables par décision expresse sont acceptées. Pour sa part, le Haut Conseil à l'intégration a estimé qu'il s'agissait là d'une « action politique positive » qui était à l'opposé du système américain des quotas.

Enfin, la question de la « discrimination positive » est posée de manière claire et distincte à l'ensemble de la classe politique par un dirigeant de premier plan. Le 20 novembre 2003, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, annonce à la télévision qu'il a l'intention de nommer un « préfet musulman ». Au fil d'une enquête publiée par le quotidien *Libération*, on apprend que le ministre a précisé sa pensée en ces termes :

« DISCRIMINATION POSITIVE » - PRENDRE L'ÉGALITÉ AU SÉRIEUX

«On ne peut pas ignorer qu'il y a cinq millions de musulmans et qu'il faut les intégrer. Pour rétablir l'égalité, il faut accepter d'emprunter le chemin de l'équité, de faire plus pour les uns que pour les autres.» Et d'ajouter : «Musulman n'est pas un critère religieux. Pour moi, le terme désigne toutes les personnes issues de l'immigration maghrébine, turque ou d'Afrique noire, même si elles sont athées. Car on est musulman comme on est juif : dans le regard de l'autre». Après Alain Minc, Nicolas Sarkozy emprunte le chemin de l'équité cher à Dworkin puis utilise la réflexion sartrienne sur la « question juive » pour fonder une « discrimination positive » sur critère ethnique.

Le président de la République rejette l'analyse de son ministre (Jacques Chirac la juge « pas convenable ») et de nombreuses voix s'élèvent au Parti socialiste et à SOS Racisme pour dénoncer l'atteinte portée au principe d'égalité et le risque de communautarisme. Des Verts (Stéphane Pocrain), des sociologues (Ahmed Boubeker, Azouz Begag) et des militants « communautaristes » approuvent l'idée lancée par le ministre de l'Intérieur : s'estimant défavorisés par les grandes formations politiques qui préparent les élections régionales et européennes, certains en appellent à « l'Intifada politique » et Tokia Saïfi, secrétaire d'Etat au Développement durable, critique l'attitude du parti majoritaire : «*Je suis déçue [...]. Je me suis battue depuis des mois pour une vraie visibilité des personnes issues de l'immigration, avec le soutien complet du Premier ministre et l'accord d'Alain Juppé.*» Des citoyens issus de l'immigration maghrébine annoncent qu'ils constitueront leurs propres listes. Aux élections européennes la liste Europalestine constituée dans la seule région Île-de-France recueille plus de 50 000 voix, soit 1,83% des suffrages exprimés – sans parvenir par la suite à se constituer en organisation politique.

A l'automne de 2004, d'éminentes figures du patronat français se ralièrent à l'idée de « discrimination positive ».

Réunies le 22 octobre 2004 à l'Institut Montaigne à l'invitation de Claude Bébéar (ancien patron d'Axa), quarante patrons signent au nom de leur entreprise une « Charte de la diversité ». Parmi celles-ci, la SNCF, Lafarge, le CCF, Canal Plus, France Télévisions, Adecco, Schneider Electric, la Société Générale, Total...

Le terrain avait été préparé dans le cadre de l'Institut Montaigne par une étude de Laurence Méhaignerie et Yazid Sabeg sur « Les oubliés de l'égalité des chances » puis par un autre rapport significativement intitulé « Des entreprises aux couleurs de la France » signé par Claude Bébéar et remis au Premier ministre le 22 novembre 2004. Dans ce texte, le fondateur d'Axa prend pour référence le « modèle canadien » de classification

VOUS AVEZ DIT "INTÉGRER" ?

ethnique selon lequel « font partie des minorités visibles les personnes autres que les autochtones qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Claude Bébéar propose notamment l'utilisation de *curriculum vitae* anonymes et l'accès systématique aux entretiens d'embauche pour les jeunes diplômés appartenant à des « minorités visibles » ; il souhaite aussi la diversification de l'accès aux grandes écoles, la conclusion entre les entreprises et les établissements de formation de « contrats de confiance stages » éliminant « toute possibilité de discrimination »...

La Charte de la diversité, quant à elle, engage à respecter et à promouvoir le principe de non-discrimination dans tous les aspects de la vie de l'entreprise et à y refléter la diversité de la société française, tout particulièrement dans ses aspects ethniques et culturels.

Les faits invoqués

Difference ethnique :

Selon l'Institut Montaigne, 8 millions de personnes en France appartiennent à une « minorité visible » : Afrique subsaharienne, Maghreb, DOM-TOM, Asie.

Chômage :

Le chômage des étrangers d'origine non européenne (critère différent de celui de « minorité visible ») est trois fois plus élevé que celui des Français.

Selon le Haut Conseil à l'intégration, 11 % des Français issus de l'immigration, détenteurs au moins d'un diplôme de deuxième cycle, étaient au chômage en 2001 contre 5 % en moyenne. 31 % de jeunes immigrés ou d'origine immigrée sortent de l'école sans qualification, contre 14 % des jeunes dont les deux parents sont nés en France.

Discriminations

L'observatoire des discriminations a fait une expérience de réponse à 258 offres d'emploi. A qualification égale, il a reçu 75 convocations pour un homme blanc au prénom français, 45 pour un blanc au prénom français résidant au Val Fourré et seulement 14 pour un homme au nom et prénom maghrébin résidant à Paris.

Pour la « discrimination positive » ?

Dans leurs livres et les rapports, les principaux partisans de la « discrimination positive » (les sociologues Eric Keslassy et Azouz Begag ; Yazid Sabeg, PDG de Communication et Systèmes) utilisent une panoplie d'arguments à peu près identiques que l'on peut rassembler en six points :

« DISCRIMINATION POSITIVE » - PRENDRE L'ÉGALITÉ AU SÉRIEUX

1 - La France doit trouver sa propre voie

La « discrimination positive » trouve sa référence première dans l'*affirmative action* américaine, mais la mentalité française est rebelle à la technique des quotas. Il faut donc inventer un modèle français d'« action positive », de « mobilisation positive » ou de « promotion » des minorités ethniques.

2 - Le modèle français est déjà esquissé

La « discrimination positive » se pratique déjà dans plusieurs domaines :

- territorial : l'État accorde des exonérations fiscales aux entreprises qui s'implantent dans les « zones franches » ;
- éducatif : les Zones d'Éducation Prioritaire bénéficient d'avantages matériels et d'un soutien pédagogiques particulier et le mode spécifique de sélection à *Sciences Po* est toujours cité en exemple ;
- administratif : des modes de recrutement diversifiés existent dans la police nationale – l'exemple du recrutement des Adjoints de Sécurité en 1997-1998 est très souvent cité.
- social : les Anciens combattants, les femmes bénéficient de mesures spécifiques.

Déjà, « L'inégalité des chances a conduit à donner plus à ceux qui ont beaucoup moins de chance de réussir que les autres » (Eric Keslassy, *Le Figaro*, 9-12-03). Mais il faut aller plus loin et généraliser ce qui se fait sous le couvert du principe égalitaire.

3 - Il faut restaurer l'égalité par l'équité

La « discrimination positive » n'est pas contraire au pacte républicain. Il s'agit au contraire de renforcer la République et la démocratie en réduisant l'écart qui se creuse entre l'égalité formelle et l'égalité réelle. La « discrimination positive » n'est rien d'autre que l'équité : elle compense les inégalités concrètes par des droits dérogatoires au droit commun parce que l'égalité abstraite ne parvient pas à se réaliser. Une inégalité juridique est nécessaire si elle efface une inégalité de départ : en ce sens, l'« action positive » est aussi juste que nécessaire.

4 - Il faut favoriser les minorités ethniques

Depuis deux siècles, la France exalte un modèle égalitaire qui transcenderait les différences entre les individus et les transformerait en citoyens. Cette « utopie positive » se brise aujourd'hui sur le constat des

VOUS AVEZ DIT "INTÉGRER" ?

inégalités de situation. La discrimination négative commence dès l'école, elle existe dans l'urbanisme, se prolonge dans les entreprises ainsi que dans l'appareil d'État.

Les causes de l'échec de la politique d'intégration tiennent au refus de prendre en compte les facteurs ethniques. Or ce sont les Français issus de l'immigration qui sont les premières victimes des inégalités. « La fonction publique, les directions d'entreprises, le secteur scientifique, les médias sont le reflet d'une société française qui refuse d'accepter son caractère pluriethnique. Le discours officiel préfère cacher l'ethnicisation des rapports sociaux sous le vocable euphémisé de « beurs », de « jeunes des banlieues » et des « enfants de la deuxième génération » (Yazid Sabeg, 10-12-03, *Le Figaro*). Il est donc nécessaire de « considérer la diversité ethnique » et de mettre en œuvre des mécanismes correcteurs d'inégalités. « A l'heure où la France doit affronter la mondialisation, elle ne peut en rester à des modèles de formation et de recrutement de ses élites fondés sur des castes, des réseaux ou des corps comme sous l'ancien régime » (Y. Sabeg, 10-12-03).

Les minorités ethniques ne sont pas seulement victimes d'une inégalité dans la représentation et de discriminations professionnelles. Les immigrés et les générations issues de l'immigration ressentent des douleurs psychologiques qui tiennent à un mauvais accueil sur le sol français : auto-censure identitaire, humiliations, rejet de la culture originelle, injures racistes. « Le modèle égalitariste, a-historique, ignore les histoires sociales des individus présents dans la compétition et notamment leur héritage culturel ; ces derniers sont des boîtes vides, sans mémoire, sans expérience » (Azouz Bégag, rapport sur *La République à ciel ouvert*, 11-04)

Mais il faut agir concrètement car on ne peut se contenter de discours sur les minorités qui prolongeraient les « hypocrisies de l'universalisme proclamé » (Y. Sabeg, 10-12-03).

5 - Contre le communautarisme

La République une et indivisible est un beau principe, mais il faut aujourd'hui se préoccuper de l'unité de la nation menacée par les replis communautaristes. A cet égard, la représentation de la diversité française dans les institutions et les grandes organisations permet de mettre en valeur la politique de promotion et de combattre effectivement les préjugés racistes des Français de souche : il faut donc des Asiatiques à l'Assemblée nationale, des Noirs et des Arabes sur les écrans de télévision, des recrutements multicolores dans les administrations publiques et les entrepri-

« DISCRIMINATION POSITIVE » - PRENDRE L'ÉGALITÉ AU SÉRIEUX

ses. Ces exemples constitueront un signal positif pour les « minorités visibles » dont les membres seront incités à imiter l'exemple de ceux qui ont réussi. Aux yeux de l'ensemble des Français, la représentation du pays (l'idée qu'ils s'en font) sera transformée et chacun aura le désir d'emprunter *l'ascenseur social*.

La « discrimination positive » permet donc de restaurer l'individu dans sa différence culturelle et l'encourage à exprimer son ambition sociale : « L'individu ethniciisé dans l'espace public, tout comme l'Etat, doivent participer chacun de son côté à la levée des barrières à l'égalité des chances » assure le rapport Begag (11-04).

6 - La France en retard

Alors que les États-Unis font de *l'affirmative action* de manière toute pragmatique, l'Etat en France se drape dans son principe d'égalité sans voir qu'il est dans une contradiction flagrante : par « l'exception culturelle », il revendique hautement la différence française sur le plan international alors qu'il se refuse à reconnaître les différences culturelles qui existent dans notre pays. Mais l'Europe impose désormais une autre voie.

Une directive de l'Union européenne relative à « la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique » est applicable en France depuis juin 2000. « Très inspirée du modèle britannique », selon le rapport Begag (11-04) elle « introduit sans ambiguïté dans le paysage juridique français la notion de discrimination indirecte. Les conséquences de ce nouveau cadre juridique seront importantes sur la question de la « connaissance chiffrée », puisque la preuve statistique va constituer un instrument majeur de la boîte à outils de la lutte contre les discriminations ».

Dès lors, il faut que l'État donne l'exemple, par son recrutement et ses dispositifs de promotion interne, en favorisant les candidats et les fonctionnaires appartenant aux « minorités visibles ». C'est ce qu'affirme le rapport Begag (11-04) : « A l'évidence, l'intervention de la puissance publique est nécessaire pour combattre cette inégalité réelle des chances qui affecte souvent en France les Maghrébins et les Noirs, plus que les autres ».

Somme toute, le mot « intégration », qui définissait la ligne politique des gouvernements dans le domaine de l'immigration depuis vingt ans, doit être « enterré ». Ce n'est pas une réforme mais une révolution car, dans l'histoire de France, l'appartenance « ethnique » n'avait jamais été considérée comme le facteur déterminant d'une politique de promotion sociale conçue à l'échelle de la nation.

VOUS AVEZ DIT "INTÉGRER" ?

Pourquoi être contre

La victime et son droit

Personne ne nie la réalité des discriminations professionnelles et d'exclusion sociale qui sont fondées sur le patronyme ou la couleur de la peau.

Les personnes qui sont (ou qui prétendent être) victimes d'une injustice ont tendance à réclamer la protection d'une loi particulière, réparatrice et protectrice. C'est là un mouvement normal, qui fonde l'action syndicale et les diverses revendications professionnelles.

En principe, l'État reconnaît des droits spécifiques s'ils entrent d'une manière ou d'une autre dans le champ de l'intérêt général : on ne saurait à cet égard parler de « discrimination positive » car le critère retenu par le législateur n'est pas la persécution ou l'humiliation d'un groupe mais le respect de l'exigence commune de justice et la recherche du bien public.

Cependant, les mouvements revendicatifs ont pris une nouvelle allure depuis une vingtaine d'années. La société moderne met en valeur la Victime en tant que telle et tous les groupes qui s'estiment persécutés exhibent leur statut de victime pour que leur soit reconnu un droit. Il s'établit une concurrence entre les victimes, qui se traduit par une quête de reconnaissance de minorités actives par l'État : groupes gays et lesbiens, communautés d'origine, groupes linguistiques régionaux... Or il ne peut y avoir de relation mécanique entre le statut de victime et l'attribution d'un droit – en fait l'attribution d'une loi privée, d'un privilège.

La « discrimination positive » est un privilège qui ne s'avoue pas comme tel. Il doit cependant être considéré ainsi puisque le souci de l'intérêt général est absent du « droit » revendiqué ou obtenu. Ce privilège est d'autant plus inacceptable que certains groupes justifient leur revendication par une discrimination ou une persécution passée : certains citoyens français qui affirment représenter la « communauté noire » (le comique Dieudonné) fondent sur la traite des Noirs leur identité et leurs appels à la promotion des « minorités visibles ».

Certes, l'Etat reconnaît le statut de victimes à des groupes qui ont fait l'objet de persécutions manifestes (Juifs déportés, Résistants internés) ou qui ont été à divers égards victimes de guerre – ce qui implique le versement d'indemnités. Mais les pouvoirs publics ne peuvent accorder ce statut de victime à des groupes politiques, religieux et culturels, ni accorder de droits spécifiques à toutes les « sociétés particulières » qui existent dans la nation et qui pourraient revendiquer pour leur propre compte : les protestants, les catholiques, les descendants des insurgés vendéens et les descendants de républicains massacrés dans l'Ouest etc..

« DISCRIMINATION POSITIVE » - PRENDRE L'ÉGALITÉ AU SÉRIEUX

La « discrimination positive » suppose un principe discriminant qui n'a jamais été formulé. La reconnaissance du statut de victime suppose une situation objective (déportation, exil forcé) et une souffrance constatée.

Des droits différents

Le principe fondamental d'égalité ne signifie pas que la société française est entrée depuis deux siècles dans le moule d'un égalitarisme abstrait qui produirait une insupportable uniformisation. En ce sens, le « jacobinisme français » est un mythe plaqué sur un Etat qui, de sa propre volonté ou par contrainte, reconnaît de multiples différences.

Le Conseil Constitutionnel juge que « le principe d'égalité ne s'oppose pas à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes, ni à ce qu'il déroge à l'égalité pour des raisons d'intérêt général pourvu que, dans l'un et l'autre cas, la différence de traitement qui en résulte soit en rapport avec l'objet de la loi qui l'établit ». Toute dérogation à l'égalité doit obéir à une finalité fondée en raison – celle de l'intérêt public.

Du point de vue de la raison juridique, Anne-Marie Le Pourhiet (in *Le Droit à la différence*, 2002) observe que « l'égalité de droit n'engendre nullement l'uniformité puisqu'elle laisse à chacun le loisir d'user différemment de ses droits ». Par exemple, la liberté de la presse, garantie en droit, donne aux communistes et aux libéraux le droit de s'exprimer de manière contradictoire dans leurs publications respectives, et le droit de propriété permet la construction d'habitations très variées. Le droit social est un recueil de droits différenciés qui ont le principe de justice pour commune finalité.

Nul ne nie cependant les atteintes au principe d'égalité (par exemple l'inégalité de salaires entre hommes et femmes employés à une même tâche) et le fossé qui existe entre l'égalité en droit et les inégalités réelles. Mais faut-il répondre à l'injustice par l'injustice, et gommer l'égalité en droit pour établir des inégalités « positives » ?

L'amalgame des « minorités »

Face à un problème social flagrant (la pauvreté et la violence dans les « quartiers difficiles », il est d'intérêt général (pour assurer la paix civile, pour créer du bien être) de prendre des dispositions favorisant certains groupes sociaux situés dans sur des territoires définis. C'est pourquoi les ZEP ne contredisent pas les principes constitutionnels français.

L'Etat prend en considération les demandes formulées par les *institutions régionales ou communales*, par les *organisations syndicales* dont la

VOUS AVEZ DIT "INTÉGRER" ?

représentativité est reconnue en droit, par des *formations* politiques dont le rôle est reconnu par la Constitution de la V^e République, ou encore par des organismes religieux reconnus (Épiscopat, Conseil représentatif des institutions juives, Conseil français du culte musulman etc.). Nul ne trouve à redire au jeu des pouvoirs et des contre-pouvoirs car la partie se déroule dans un champ politique qui s'est formé au cours d'une longue histoire et qui est juridiquement organisé.

Les problèmes sont tout autres lorsque les « minorités » (le mot n'existe pas en droit français) réclament des dispositions spécifiques :

Dans le discours actuel, les « minorités » sont censées former un bloc. Or « il ne faut pas céder à l'amalgame couramment pratiqué consistant à mettre sur le même plan la race, le sexe, les mœurs (ou orientation sexuelle, doit-on dire maintenant), la nationalité, l'état de santé, les coutumes, les religions ou territoires » (Anne-Marie Le Pourhiet, *Le Débat* n°114, mars-avril 2001).

On devine que c'est la situation de victimes réelles ou supposées qui permet de relier les femmes et les Noirs, les handicapés et les transsexuels, les musulmans et les bretonnants... Ceux qui pratiquent ce type d'amalgame font référence, de manière explicite ou implicite, à une représentation idéologique de la société qui serait le champ de bataille entre les dominés et les dominants – défenseurs du pouvoir patriarcal, jacobins, racistes, blancs, homophobes, handiphobes...

Quelles que soit leur opinion sur cette nouvelle forme, postmoderne, de la lutte des classes, les adversaires de la « discrimination positive » font observer que le bloc des « minorités » est composé de groupes qui présentent deux caractères négatifs :

- Ces groupes ne sont pas démocratiques : des personnalités (intellectuels, artistes) soutenues par des groupuscules parlent et agissent au nom de « communautés » (les Noirs, les homosexuels) sans mandat électif et sans qu'aucun contrôle par la « base » soit possible. Nous sommes dans le schéma sartrien du « groupe en fusion » qui n'existe que par son activisme et ses surenchères revendicatives.

- Ces groupes et ces personnes peuvent être violents les uns envers les autres parce qu'il y a concurrence entre les groupes de victimes et aussi, tout simplement, parce qu'un être humain n'est pas tout entier défini par sa « différence » : il y eut des homosexuels nazis, des femmes pratiquent la torture, des Noirs ont vendu d'autres Noirs à des négriers blancs et arabes... Les guerres civiles récentes (entre Slaves du Sud par exemple) ont rappelé que des groupes ethniques pouvaient être tour à tour victimes et bourreaux.

« DISCRIMINATION POSITIVE » - PRENDRE L'ÉGALITÉ AU SÉRIEUX

Des différences à l'infini

L'observation empirique et les débats qui commencent à agiter certaines « communautés ethniques » démontrent que la revendication du droit à la différence ne supporte aucune généralisation et aucune norme commune ; elle conduit par conséquent à faire entrer toute « communauté » dans une logique de scissiparité.

Le fait d'avoir la peau noire n'est pas un facteur d'unité car les Antillais se différencient des Africains, les Guadeloupéens se distinguent des Martiniquais, les citoyens français « de couleur » des immigrés à la peau identiquement colorée. Les mariages entre Blancs et Noirs compliquent encore les choses quant à une hypothétique « identité raciale » des enfants.

L'ancienne *Gay Pride* devenue la « fête des fiertés » montre chaque année aux badauds parisiens que la « communauté homosexuelle » est composée de groupes qui sont chaque année plus nombreux à affirmer leur différence : lesbiennes, bisexuels, transsexuels, homosexuels catholiques, policiers homosexuels etc..

Les « Arabes » (d'ailleurs victimes d'attentats racistes perpétrés par des groupes identitaires corse qui s'estiment colonisés) peuvent être ressortissants du Proche-Orient ou Maghrébins (avec trois patries originelles). Mais ces Arabes peuvent être confondus avec des Kabyles qui se sont constitués en collectif pour défendre leur identité particulière alors que le rapport Begag précité note que les Kabyles sont moins victimes que d'autres : « les Kabyles de type européen ne subissent pas forcément le racisme anti-arabe ».

La « discrimination positive » ouvre la voie à une infinité de demandes de reconnaissance, de protection, d'avantages que le législateur n'est pas en mesure de satisfaire. Loin de préserver du communautarisme, elle encourage la constitution de groupes identitaires menant des stratégies opportunistes pour la conquête de pouvoirs et l'obtention de prébendes.

Ethnisme et raciologie

Le discours dominant en faveur de la « discrimination positive » destine prioritairement cette technique à deux groupes ethniques : les Noirs et les Arabes, qu'ils soient ou non issus de l'immigration. La désignation de ces deux ensembles de populations (très hétérogènes) risque de conduire à une conception raciale de la nation, regardée comme une mosaïque de groupes ethniques.

Certains auteurs refusent d'entériner le glissement sémantique de l'« ethnie » (terme récemment introduit dans le vocabulaire politique) à

VOUS AVEZ DIT "INTÉGRER" ?

la « race » car ce mot évoque par trop l'hitlérisme. D'autres brisent le tabou en prenant quelques précautions : ils condamnent le racisme, mettent le mot « race » entre guillemets car ce n'est pas une réalité biologique mais invoquent l'UNESCO pour qui la race d'un individu est « une évidence immédiate des sens quand on aperçoit ensemble un Africain, un Européen, un Asiatique et un Indien américain ». Faisant lui aussi référence à Sartre, Laurent Blivet, auteur d'un rapport pour la Fondation Montaigne, choisit de « placer la « race » exclusivement dans l'œil de celui qui la regarde », confond cette notion avec celle de « minorité visible » utilisée par les membres du même institut et réclame la mise en œuvre d'une « égalité positive ».

A supposer que la thèse sartrienne soit fondée, il reste que la définition subjective de la « race » conduit à des statistiques raciales objectives – en ce que ce fichage ethnique prétend à la scientificité. Laurent Blivet juge exemplaires les méthodes de recensement britanniques, américaines, canadiennes et indiennes qui définissent un certain nombre de catégories « ethno-raciales » : ce type de recensement permet d'avoir une représentation précise de la société et de lutter efficacement contre les pratiques discriminatoires.

L'idée est reprise dans le rapport Sebag précité qui réclame « la mise en œuvre du système *d'Ethnic monitoring* – de chiffrage ethnique – mesurant la proportion de demandeurs d'emplois qualifiés recrutés, promus, appartenant aux diverses minorités ethniques ».

Pourtant, reconnaît le même rapport, « aux États-Unis, outre le délicat problème des quotas, dans le principe de l'*Affirmative action*, une redoutable difficulté surgit au moment de la définition des groupes ethniques et du degré d'appartenance de l'individu à un groupe. Comment en effet convenir du nombre de groupes ethniques à prendre en compte dans le chiffrage ethnique ? Dans la seule catégorie des Hispaniques, comment distinguer, eu égard aux discriminations subies dans le passé, des groupes minoritaires aussi différents que les Porto Ricains, les Mexicains, les Cubains, les Colombiens ? Et dans la catégorie des Asiatiques, comment distinguer les Chinois, les Japonais, les Philippins, Coréens et Vietnamiens ? Comment classer un individu issu d'une union mixte ? Comment classer un enfant issu d'un père noir et d'une mère blanche ? Toutes ces difficultés ont fait que l'*Affirmative Action* est entrée depuis quelques années dans une phase de *démantèlement de la logique des quotas ethniques*, trop difficile à assurer ».

Il y a donc opposition entre la nécessité scientifique du chiffrage ethnique et la réalité ethnique qui échappe d'autant plus à toute analyse rigoureuse que les questionnaires de recensement reposent sur les déclarations

« DISCRIMINATION POSITIVE » - PRENDRE L'ÉGALITÉ AU SÉRIEUX

du recensé : or celui-ci peut fort bien refuser d'indiquer son « groupe ethno-culturel ».

Malgré le caractère pour le moins ambigu du concept de « race » et le caractère non scientifique du chiffrage ethnique, le rapport Begag n'en propose pas moins des concours diversifiés pour certains emplois publics, l'organisation de groupes de policiers Noirs et Arabes chargés de lutte contre les discrimination raciales – ce qui renforcerait l'organisation communautariste de la société française sans qu'on puisse faire valoir l'utilité sociale.

Une « discrimination » réversible

La « discrimination positive » se retourne comme un gant :

- Les mesures qui avantagent le Non-Blanc sont négatives pour le Blanc, ou du moins perçues comme telles par celui qui finit par se regarder comme Blanc.
- La représentation des personnes de couleurs dans les médias s'accompagne de l'exclusion des mouvements politiques minoritaires (hors campagnes électorales) et de l'affaiblissement de l'expression syndicale.
- La promotion des « races » dans divers secteurs de la société efface les distinctions entre classes sociales et fait oublier la relégation professionnelle et géographique d'un certain nombre de groupes sociaux.

Le point crucial

Le point crucial du débat entre partisan et adversaires de la « discrimination positive » concerne le « bloc de constitutionnalité », c'est-à-dire les principes fondamentaux du droit politique français qui sont inscrits dans la Déclaration de 1789 et dans les Préambules aux constitutions de 1946 et de 1958.

Les adversaires de la « discrimination positive » invoquent des textes qui sont à proprement parler essentiels :

Article premier de la Déclaration de 1789 : *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.*

Article 6 de la Déclaration de 1789 : *La loi [...] doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ces yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités et sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents.*

VOUS AVEZ DIT "INTÉGRER" ?

Article premier du Préambule de 1958 : *La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.*

Pour mettre en œuvre une « discrimination positive » fondée sur des normes ethno-raciales, il faudrait accomplir une contre-révolution juridique et politique en tous points inacceptable puisque les principes fondamentaux de notre droit politique seraient systématiquement reniés.

B. La Richardais

L'air de Bakou

Bertrand Renouvin

directeur politique du journal « Royaliste », a fait ce vayage en Azerbaïdjan en juillet 2005.

Pourquoi l'Azerbaïdjan ? Parce que Shaïn Sinaria, écrivain et cinéaste né là-bas, avait su, en quelque sorte, me mettre l'eau à la bouche : « Tu arrives à Bakou, tu respire le pétrole. Tu as soif, très soif. Alors tu bois vodka, beaucoup de vodka. Et tu deviens fou de bonheur !»

Elle aussi native de Bakou, mon amie Aygune (« Lune-Soleil ») m'avait maintes fois incité à visiter son pays. C'est le jour de son mariage avec Oumar, Tadjik venu comme elle faire ses études à Paris, que ma décision fut prise : en juillet, cap sur la capitale et sur elle seule, faute de temps, en compagnie de ma fille Nathalie.

J'avais imaginé la superbe arrivée d'un avion descendant vers la Caspienne après avoir survolé le Caucase au soleil couchant...

Ce n'est ni l'heure, ni le jour. Au débouché d'une large vallée, Bakou est déjà assombrie par les masses noires d'un ciel d'orage et il fait nuit au sortir de l'aéroport. Qu'importe, on voyage pour être surpris et l'accueil souriant de Cavansir Yusifli, membre de l'Union des écrivains azéris, fait oublier les menaces de pluie.

Sur le front de mer, l'air de la nuit chaude et lumineuse ne porte pas cette odeur de pétrole qui sèche la gorge. Dès lors point de vodka mais un vin chaleureux qui accompagne un plat d'espadons. Nous voici à pied d'œuvre, mais pour faire quoi ?

A Paris, les questions azéries sont rarement évoquées mais, en 2005, pendant la campagne du référendum sur le projet de « traité constitutionnel », des nationalistes autoritaires camouflés en souverainistes avaient dénoncé l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne en agitant la terrifiante menace d'un élargissement ultérieur à l'Azerbaïdjan. La prophétie n'avait pas bouleversé les foules mais elle incitait à aller y regarder de plus près.

MAGAZINE

Plus sérieusement, je pensais qu'un séjour à Bakou me permettrait de placer dans la perspective caucasienne ce qui me préoccupe depuis quinze ans : la reconstitution des identités nationales et la construction de l'État dans les anciens pays socialistes européens.

Mes premières conversations avec Rachad - directeur du quotidien « 525 Gazer » - et avec des écrivains, sont venues conforter une conviction déjà ancienne : il n'y a pas de choc entre une « civilisation occidentale » et un ensemble « oriental » qui comprendrait la Russie, le Caucase et l'Asie centrale.

L'Azerbaïdjan est un cas particulier de cette observation générale : la capitale du pays n'est plus une ville orientale mais une grande cité portuaire moderne qui s'inscrit de toute évidence dans la dynamique européenne. Au centre, des milliers de véhicules neufs provoquent d'incessants embouteillages, les enseignes des magasins de luxe sont les mêmes qu'à Paris et les femmes de la bourgeoisie sont aussi élégantes que celles que l'on croise dans les quartiers chics des capitales de l'Ouest européen.

C'est dire que l'ambiance, à Bakou, n'est ni islamiste, ni islamique : les femmes voilées, presque toujours d'un âge certain, sont peu nombreuses et je n'ai pas le souvenir de la moindre barbe agressivement religieuse. Bakou se situe sans aucun doute dans la géographie de ce qu'on appelle le « monde musulman » mais la religion ne semble pas déterminante.

Ces premières impressions sont confirmées par nos nouveaux amis, au fil des rencontres et des promenades.

Le premier, Fouad nous a fait visiter le palais Shirvanshah, sur une colline qui permet de contempler une grande partie de la ville. A la différence de Fès et d'Istanbul, les minarets ne pointent pas vers le ciel de Bakou ; quant à la vieille ville de style turc par laquelle nous redescendons vers la mer, elle est de plus en plus habitée par la nouvelle bourgeoisie urbaine, selon une tendance qui est familière aux Parisiens.

Telles sont les belles traces laissées par les conquérants perses, au VI^e siècle et turcs au XI^e siècle, avant que les Mongols ne viennent occuper le pays. Ce ne sont plus que des traces. La vie est ailleurs, dans la ville moderne, au bord de la baie magnifique, dans les banlieues qui ressemblent à toutes celles du monde développé mais qui se singularisent par les superbes « maisons de mariage » construites de loin en loin sur les avenues et vouées, comme leur nom l'indique, aux réceptions familiales.

Après Rachad et Fouad, ce sont quatre étudiantes qui nous ont fait découvrir leur ville et permis de comprendre leur pays. Lors de la réception donnée par l'ambassadeur de France pour le 14 juillet, Rachad nous

avait présenté Ayten, brillante juriste qui souhaitait me consacrer un article dans « 525 Garet », et ses amies Touran, Sévindj et Elnara. Toutes quatre, rieuses, admirablement cultivées, parlaient un français presque impeccable et brûlaient de connaître la France. Nous en étions heureux mais pas surpris. Professeur de philosophie en région parisienne, ma fille m'avait accompagné l'été précédent au Tadjikistan et avait pu apprécier, comme moi, la passion d'étudier et la profonde culture des jeunes gens dans les pays naguère soviétisés. Nos « filles de Bakou » - c'est ainsi que nos quatre compagnes s'étaient désignées - nous semblaient tout à fait remarquables mais pas exceptionnelles.

Avec elles, nous avons grimpé tout en haut de Qiz Qalasi, massive tour de pierres noires qui domine le bord de mer, pris des taxis pour aller voir au bout d'un célèbre champ de derricks (un *James Bond* y fut tourné) la « montagne qui brûle » - un monticule pierreux léché à sa base par de courtes flammes qui rougeoient lorsque tombe la nuit et devant lesquelles mes cinq filles ont dansé. Point de différences visibles entre la Parisienne et les filles de Bakou : mêmes pantalons et chemisiers d'été, même aisance dans les mouvements, même assurance un peu moqueuse de ces étudiantes sages qui rentrent de bonne heure à la maison. Nous sommes dans un pays de tradition chiite, géographiquement proches de l'Iran mais hors de toute comparaison avec l'ordre moral et religieux qui règne, en apparence, dans le pays contrôlé par les ayatollahs.

En Azerbaïdjan, la religion musulmane, peu pratiquée, est affaire privée comme en Europe de l'Ouest. Cette laïcisation de la société est plus marquée que dans la Turquie toute proche, en raison de l'empreinte soviétique qui s'est ajoutée aux autres héritages.

L'ambassadeur de France qui nous reçoit aimablement à déjeuner nous décrit, de la même manière que nos amis azéris, les apports successifs qui ont peu à peu composé une identité nationale d'autant plus difficile à saisir que les Azéris additionnent plus qu'ils ne retranchent.

Avant la longue tradition musulmane, il y a le zoroastrisme dont le souvenir se réveille lors de Nowruz, la fête de la lumière qui se déroule en quatre mardis de printemps. Le chiïsme rapproche les Azéris de l'Iran voisin mais c'est une langue de plus en plus semblable à celle de la Turquie sunnite qu'on parle en Azerbaïdjan. Les Russes, qui ont conquis le pays entre 1806 (prise de Bakou) et 1928 (défaite des Perses à Gandja) ont imposé le remplacement de l'alphabet arabe par le cyrillique, avant que ne soit adopté l'alphabet latin. Mais en ville on continue de parler russe, parfois plus facilement qu'azéri dans les classes moyennes et supérieures où l'on a gardé, comme en Asie centrale, le goût de la culture russe et des

MAGAZINE

mœurs russo-soviétiques. La vodka se boit en abondance et cul-sec, à l'occasion des nombreux toasts qui sont portés avec les habituelles formules russes.

Nathalie et moi, nous avons bu à d'innombrables reprises *za droujbou*, à l'amitié, *za krasatou*, à la beauté, *za mir*, à la paix.

Ces habitudes sociales et cet usage d'une langue naguère brutalement importée ne permettent pas de parler d'un nationalisme azéri mais plus exactement d'un sentiment national exempt de tout complexe à l'égard de l'ancienne puissance dominante. Pourtant, pour les citoyens de Bakou nés au tournant du siècle dernier, la culture russe a été portée par une puissance soviétique qui a laissé de douloureux souvenirs.

Proclamée en 1918, la première République d'Azerbaïdjan - qui institua le principe de laïcité repris par Mustapha Kemal – fut détruite en 1920 par l'Armée rouge, après la prise de Bakou. Comme partout ailleurs, Staline ordonna purges et massacres dont nous parle Fouad en nous montrant la langue de terre, non loin du rivage, sur laquelle étaient fusillés les ennemis réels ou supposés du régime. Comme la Loubianka à Moscou, les bâtiments gris de l'îlot ravivent à chaque regard la mémoire de la terreur.

Le souvenir des massacres commis voici quinze ans par l'armée soviétique est commémoré chaque année. A Bakou, dans la nuit du 19 au 20 janvier 1990, la répression du mouvement de libération fit 131 morts et 744 blessés – hommes, femmes, enfants, pour la plupart azerbaïdjanaïs – et on dénombra encore une trentaine de morts dans les jours qui suivirent. Sur une des collines de la capitale, le Champ des Martyrs rassemble les tombes des victimes du « Janvier noir » et celles de soldats tombés dans la guerre contre l'Arménie de part et d'autre d'une voie dallée qui aboutit à un dôme de justes proportions.

Le poids terrible de la dictature soviétique, des premiers jours aux derniers, n'a pas entraîné l'effacement de la culture russe ni le rejet de l'héritage soviétique comme, par exemple, en Lituanie. L'Union des écrivains a conservé les locaux qu'elle occupe depuis sa création en 1934 et son président, qui me reçoit en compagnie de Cavansir, est très conscient de la dialectique politique et culturelle qui a lentement travaillé l'immense corps de l'empire russe soviétisé. Stalinienne et post-stalinienne, l'Union était chargée de la propagande communiste en Azerbaïdjan mais aussi du développement de la culture nationale dans ce pays dont les frontières avaient été tracées par Staline. Peu à peu, les écrivains et les poètes azéris ont réveillé le sentiment national, qui a pris le pas sur le patriotisme soviétique.

C'est ce qui explique que l'Union ait été préservée : elle continue de nourrir l'identité nationale tout en développant la connaissance des littératures étrangères grâce aux revues qu'elle abrite. Par exemple la revue

« Azerbaïdjan » qui publie de nombreuses traductions de classiques français, de Victor Hugo à Albert Camus. Aujourd'hui encore, les écrivains français les mieux connus sont ceux qui ont été massivement diffusés par les Soviétiques : Anatole France, Henri Barbusse, Romain Rolland...

Comme bien d'autres peuples de l'ancien empire, les Azéris ne continuent pas seulement de vénérer la culture russe : ils ont un sentiment de dette à l'égard de l'Union soviétique, pour l'immense effort d'éducation populaire qu'elle a consenti.

Il faudra beaucoup de temps pour que l'identité nationale se construise, mais la volonté de ne pas rejeter la totalité du passé et de maintenir une large ouverture sur les cultures du monde extérieur accélérera le mouvement. Le patriotisme des Azerbaïjanais est, quant à lui, simple et ardent. La mainmise des Arméniens sur le Nagorny Karabakh mobilise le peuple azéri et l'occupation des territoires qui bordent cette région est une blessure d'autant plus profonde que les réfugiés vivent misérablement dans des camps de fortune.

Nagorny Karabakh

Créé en 1923 sous la forme d'une région autonome dans les frontières de la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan, le Nagorny Karabakh est une région montagneuse où vivaient des Arméniens (majoritaires) et des Azéris qui entretenaient des relations paisibles quand Moscou et ses relais locaux faisait prévaloir son autorité.

En février 1988, un référendum officieux fit apparaître qu'une forte majorité de la population locale (80 000 voix) se prononçait pour le rattachement de la région à l'Arménie. Alors que des affrontements sanglants avaient lieu entre Arméniens et Azéris, les députés arméniens du Karabakh votèrent le 12 juillet 1988 leur rattachement à l'Arménie puis proclamèrent, le 10 décembre 1991, l'indépendance de la région. S'ensuivit une longue guerre marquée par une série de victoires arméniennes : prise de Stépanakert, « capitale » du Nagorny Karabakh, puis du couloir reliant cette région à la République arménienne, enfin de territoires peuplés d'Azéris par la prise en 1993 de Kelbajar, d'Agdam, de Fizouli et de Djebraïl.

Le cessez-le-feu de mai 1994 a figé la situation : indépendance – non reconnue en droit international - du Nagorny Karabakh rattaché en fait à l'Arménie ; conquêtes arméniennes de territoires situés hors de la région autonome ; camps de réfugiés azéris ayant fuit le Karabakh et les autres territoires occupés – soit 14 000 km² sur un total de 86 000 km². D'où un profond traumatisme, aggravé par l'insuccès du groupe de Minsk qui réunit la France et la Russie sous l'égide de l'OSCE en vue d'une solution pacifique au conflit.

Invités à dîner dans la famille d'Aygune, je raconte le mariage parisien de mon amie qui viendra avec son mari pour la fête azérie en septembre après avoir été accueillie dans la famille d'Oumar en août à Douchanbé – où nous serons nous aussi. L'espace soviétique demeure dans la vie sociale et affective, le russe y reste la langue de communication, mais les relations familiales et amicales sont rendues plus difficiles à cause de la disparition de bien des liaisons que l'Aeroflot assurait naguère pour un prix défiant toute concurrence.

Nous buvons maintes fois aux jeunes époux, à la France et à l'amour – *za lioubov !* – puis l'oncle d'Aygun m'entraîne sur le balcon et tourne les pages d'un livre de géographie pour me montrer, preuves à l'appui, que son pays se rétrécit comme peau de chagrin. Il n'y a pas de haine dans son regard, mais de la douleur et une indignation d'autant plus vive qu'il sait que le monde extérieur s'accorde fort bien de cette dépossession.

Certains citoyens cultivent sans aucun doute l'esprit de vengeance mais nous avons surtout entendu des propos apaisants. En écho aux dirigeants du pays, beaucoup se déclarent ouverts à une négociation qui permettrait d'aboutir à la libération des territoires occupés puis à la création d'un statut d'autonomie pour le Nagorny Karabakh – à l'intérieur des frontières de l'Azerbaïdjan.

Les négociations sont aujourd'hui dans l'impasse mais la géopolitique joue en faveur de l'Azerbaïdjan : l'Arménie est victorieuse sur le terrain mais elle vit dans l'isolement alors que Bakou est sur toutes les routes, terrestres, maritimes et pétrolières (1) qui relient l'Ouest européen, la Turquie, l'Asie centrale et la Chine.

Les perspectives lointaines ne peuvent cependant calmer les impatiences qu'aiguise le sentiment d'injustice violente. Comme la situation politique et militaire est loin d'être stabilisée dans le Caucase, comme l'Iran est au centre d'une bataille diplomatique qui pourrait mal tourner, l'Azerbaïdjan reste un pays durablement exposé aux tourmentes : il est fructueux et dangereux d'être situé sur l'un des principaux axes d'un monde qui s'oriente vers l'Asie. Mais c'est bien à Bakou qu'il faut être pour saisir le début de ce grand basculement qui implique au plus haut point l'Europe et la France.

■ 1. Décidé en 2000, l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan (BTC) a été terminé en 2005 il assure le transport du pétrole azéri jusqu'au port turc situé sur la Méditerranée ; un gazoduc Bakou-Tbilissi-Erzerum est en construction

Bertrand Renouvin

A propos de l'« hypothèque » de l'adhésion de la Turquie

Yves Lamarck

diplomate et chroniqueur de politique étrangère dans différentes revues, réplique ici à l'une des thèses défendues par Jean-Louis Clergerie dans son article « Les enjeux du référendum constitutionnel », dossier « Maltraiter l'Europe ? », *Cité* n°44.

1) “La Turquie aura un poids inquiétant tant au Conseil qu’au Parlement européen du fait de sa démographie”.

C'est un argument pour ne pas adopter des règles de décision absurdes, pas un argument contre la Turquie.

2) “La Turquie coûtera plus de 25 milliards d'euros par an”.

Le PIB turc par habitant est du même ordre que celui de la Bulgarie et de la Roumanie, soit environ le quart du PIB moyen européen. Mais c'est oublier qu'un tiers des Turcs, résidents à Istanbul et en Asie mineure, possèdent à peu près le même niveau de vie que la moyenne européenne. Acceptons à ce stade l'argument que si la Turquie avait un PIB par habitant analogue à celui de l'Espagne en 1985, il n'y aurait aucune objection à son adhésion. C'est toute la différence entre l'Europe purement économique et l'Europe politique que nous voulons.

3) “La Turquie est en effet incontestablement un pays asiatique. Seule la Thrace orientale qui n'en fait d'ailleurs partie que depuis 1923 est située en Europe”.

La Thrace orientale, dont il s'agit, en fait partie depuis 1453, depuis que Constantinople est devenue la capitale du Sultan, successeur du Basileus byzantin. Depuis lors, le sort de la Turquie a basculé vers l'Europe pendant plus de quatre siècles jusqu'à être à la fin “l'homme malade de l'Europe”, on a bien lu : de l'« Europe », avant de devenir la Turquie “moderne”.

Si l'on veut parler de 1923 et du traité de Lausanne, il faudrait rappeler que la Grèce revendiquait alors l'Asie mineure comme sienne, ce qui l'aurait inclus ipso facto dans l'Union, et qu'il a fallu, après sa défaite militaire, procéder à un échange de populations pourachever la coupure, jamais définitive puisque le Patriarcat oecuménique est demeuré jusqu'à nos jours à Constantinople devenue Istanbul.

Si "asiatique" veut dire que le sort de la Turquie est en Asie, c'est faux: car il n'est ni au Moyen-Orient arabe qui l'a rejetée comme puissance coloniale, ni en Asie centrale où le pantouranisme est un pur mythe. La seule "vocation" de la Turquie est européenne ou l'isolationnisme nationaliste.

Le Bosphore n'est pas plus que le Rhin naguère une frontière naturelle, concept d'ailleurs suranné.

4) "Elle reste un État ouvertement islamique, quoique laïque. La Turquie a rejoint l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI). Le gouvernement Erdogan est directement issu du Parti (islamiste) de la justice et du développement (AKP). L'adhésion pourrait bien faire à terme de l'Europe une entité musulmane à 25% puis à 50%. L'idée d'une revanche sur la victoire de Lépante (1571) et sur l'abandon du siège de Vienne en 1683 a parfois même été évoquée par certains."

État islamique: non, l'État est laïque dans une société islamique (mais non islamiste).

OCI: la Bosnie et l'Albanie aussi en sont membres et pourtant nul ne nie qu'elles soient européennes.

AKP: le terme d'islamiste est de trop. Le parti s'affirme comme un classique parti démocrate conservateur, analogue aux démocrates-chrétiens.

Proportion de musulmans en Europe : la question n'est plus ici la Turquie mais quelle est la place des musulmans en Europe. C'est cette fois l'Europe qui est en question : peut-on légitimer l'Islam en Europe sans délégitimer le christianisme ? Question complémentaire de celle de la laïcité : en général quelle place pour les religions dans l'UE ? La Turquie est importante pour l'Europe et partie prenante au débat européen non parce que laïque mais parce que laïque dans une société musulmane.

Les 25 % ou 50 % relèvent du fantasme.

Lépante et Vienne: les "certains" ont nom Bolkenstein, l'ex-commissaire hollandais auteur de la fameuse directive. On aura soin de préciser que la "Sainte Alliance" de Lépante ne regroupait que l'Espagne, Venise et le Pape, et celle de Vienne aussi les Habsbourg et le roi de Pologne, et que dans les deux cas la France était l'alliée du Sultan et négocia la paix.

*A PROPOS DE L'« HYPOTHÈQUE »
DE L'ADHÉSION DE LA TURQUIE*

5) Les droits de l'Homme, des femmes, des Kurdes...

On sait que c'est là tout le travail de l'Europe en cours, indispensable et que seul le soutien européen à la Turquie peut accomplir.

L'insistance mise sur les Kurdes - à juste titre - est contradictoire avec l'argument de ceux qui font peur en présentant les frontières de l'Europe en cas d'adhésion comme sinuant à travers le Caucase, nous mettant au contact direct de la Syrie, de l'Irak et de l'Iran sur leurs parties kurdes précisément. Il faut savoir ce que l'on veut.

6) "La Turquie n'accepte toujours pas l'existence d'un des membres de l'Union, Chypre"

On croit rêver: seule la partie turque de l'île, sur insistance du gouvernement Erdogan, a accepté à une large majorité par référendum le plan des Nations Unies qui devait normalement être la condition de l'entrée de l'île entière dans l'Union européenne. Celle-ci s'est laissé totalement berner par le gouvernement chypriote-grec qui a refusé le plan.

7) "La Turquie refuse obstinément de reconnaître le génocide arménien"

A ma connaissance, deux seuls pays membres de l'UE (hélas) reconnaissent le génocide arménien: la France et la Grèce. Aucun n'en fait un préalable à l'adhésion.

"Obstinément" est de trop car le débat historique est bien avancé en Turquie.

8) "L'adhésion de la Turquie permettrait aux États-Unis de briser l'unité de l'Union et de renforcer l'OTAN".

Somme toute, le cheval de Troie des Américains: le site de Troie n'est-il pas aujourd'hui en Turquie, proche des Dardanelles ? On a vu le contraire se passer en 2003 avec la guerre en Irak. Le projet de traité constitutionnel ne fait-il pas lui-même référence à l'OTAN ?

Quant à l'unité de l'Union, à son rôle international, contrairement aux rapports proches de la CIA dont l'auteur fait état à échéance 2020, on pourrait montrer avec plus de raison que c'est au contraire le fait de "perdre" la Turquie à cette échéance qui fait peser le plus de risques sur le rôle international et l'unité de l'Union. La diplomatie turque est un atout capital pour toute diplomatie commune européenne. Il y a urgence à l'intégrer à tous les travaux européens de diplomatie préventive. Sinon il faudrait en revenir à la traditionnelle alliance franco-turque.

Yves Lamarck

VULGO.NET à l'écoute de «Cité»

Depuis six ans, la revue Internet VULGO.NET essaie de développer une réflexion critique sur le présent de la société européenne, de sa culture et de ses perspectives. Elle vise un esprit ouvert, résolument indépendant, soustrait aux ravages du conformisme politico-médiatique contemporain. Elle vise un esprit de dialogue authentique entre auteurs de différents pays et plus particulièrement entre les intellectuels des pays ex-communistes et leurs partenaires à l'Ouest.

Commencée comme un site tchèque, elle publie maintenant des articles en français, en italien, en espagnol, en allemand et en anglais. Les rédactions nationales travaillent d'une façon indépendante, avec la liberté de traduire ce qui jugent utiles dans leurs langues respectives. Certaines rédactions collaborent systématiquement avec des journaux et revues papier ou d'autres sites sur Internet, par exemple la rédaction tchèque reprend en traduction tchèque un choix des articles du *Monde diplomatique*.

Sur les pages françaises, le lecteur de *Cité* et de *Royaliste* ne se sentira guère perdu, au contraire, il se rendra vite compte qu'elles représentent pour l'essentiel, sous une forme électronique, un choix des textes imprimés dans ces deux périodiques. Et il pourra s'apercevoir que ces textes sont souvent repris en traduction italienne ou tchèque, par exemple. Le nombre des visites reste satisfaisant (de l'ordre de dizaines des milliers par mois) et les courriers des lecteurs sont pour nous très encourageants. Notre aventure continue et je remercie vivement les amis de *Cité* et de *Royaliste* pour leur collaboration.

Martin Hybler

D'un Kirghizstan l'autre

Voyage Sud-Nord dans un pays de contrastes et de paradoxes

Audrey Lemault

doctorante en géopolitique de
l'Asie Centrale – EHESS

Pressé par l'actualité, on oublie souvent d'évoquer d'importants faits géopolitiques et sociopolitiques qui caractérisent la situation du Kirghizstan : rivalité ethnique et identité ouzbèke, inégalités sociales et appauvrissement général, antécédents insurrectionnels sudistes, enclavement et opposition Nord/Sud, islamisme, paradoxes idéologiques...

Au printemps 2002 je quitte l'ex-kolkhoze d'Oyim, en Ouzbékistan, pour celui de Kara-Suu, au Kirghizstan. À peine une quarantaine de kilomètres sépare ces deux localités voisines respectivement des villes d'Andijan et d'Osh, toutes deux situées dans la vallée de Ferghana. Dans cette région, je suis accueillie par une famille ouzbèke séparée depuis 1991 par la frontière nationale qui sépare l'Ouzbékistan du Kirghizstan, et je transite d'un État à un autre au sein même de cette famille. La frontière se franchit sans trop de difficultés au poste de Khanabad. Pas besoin de visa dans un délai de 72 heures, ce qui permet aux membres de la famille de citoyenneté kirghize de venir régulièrement à Oyim, et vice-versa.

Côté kirghize, la région est peuplée pour un tiers d'Ouzbeks. Dans les rues et les bazars on voit se mélanger ceux qui arborent l'*Ak-kalpak*, le haut chapeau blanc kirghize, et ceux coiffés du *duppeh*, la petite tiare noire ouzbèke. Au-delà des apparences, la région s'est tristement distinguée, avant même les indépendances, par de graves conflits interethniques (ceux survenus à Osh en 1990 furent particulièrement sanglants). La région demeure sous tension.

Une fois à Kara-Suu où je devrai rester une semaine, je me rends vite compte de l'extrême pauvreté de ceux qui m'accueillent et de la déprime ambiante. Pour la première fois depuis le début de mon séjour dans le Ferghana, je ne mange pas à ma faim, malgré les efforts de mes hôtes qui cultivent du matin au soir leur lopin de terre pour survivre. C'est l'autarcie la plus austère. Ils n'ont même pas le gaz, à la différence des voisins, alors que le gaz était accessible à tous gratuitement à l'époque soviétique. Pour la première fois aussi je vois la misère inscrite sur le visage de ceux qui m'entourent. Tout cela contraste avec l'abondance des denrées et la relative prospérité que j'avais pu observer à Oyim, en Ouzbékistan. Là-bas, on a conservé un mode de production collectiviste, avec une comptabilité générale, si bien que tout le monde vit à peu près à la même échelle sociale. En revanche, à Kara-Suu, le kolkhoze a été entièrement privatisé et le fossé social se creuse. Je vois, éberluée, une luxueuse Mercedes aux vitres tinctées passer dans une ruelle. Osh, à 20 kilomètres, est la principale plaque tournante de la drogue et de l'opium afghan sur laquelle prospère une vaste société mafieuse.



Carte : Audrey Le Mault

Je quitte Kara Suu et commence mon voyage vers le Nord et la capitale Bishkek. Le chauffeur ouzbek qui me conduit d'Osh à Djalal-Abad me renvoie à un nouveau cliché lorsqu'il se met à me déballer une propagande islamiste de plus en plus agressive : en plus d'interdire le tabac et le café, il diffuse, tout au long du trajet, des enregistrements d'exégèse wahhabite en français (!) ramenés de La Mecque. Il affirme que l'Islam doit continuer à s'imposer à tous et en particulier aux Chrétiens. Exaspérée, je finis par le congédier. Je me dis que cet homme est sans aucun doute un sympathisant du mouvement islamiste radical *Hizb-ut-Tahrir* qui recrute beaucoup parmi l'ethnie ouzbèke.

À Djalal-Abad, la ville et la région sont en effervescence. Une partie de la population est insurgée contre le pouvoir central et le président Akaev. Précisément, on soutient le député local Azimbek Beknazarov qui vient d'être arrêté et on menace de « monter à Bishkek » pour manifester. Le Sud qui manifeste c'est une contestation qui se déplace, en grande partie à cheval, vers la capitale au Nord. C'est typique et presque systématique. Finalement, les Ouzbeks sont assez absents de ce mouvement d'opposition. Leur principale revendication table sur davantage de représentation de leur ethnie au gouvernement et plus de droits politiques en général.

Je reprends la route pour le Nord en compagnie d'un nouveau chauffeur, Ismael, ouzbek lui aussi. La route est belle sur quelques kilomètres : c'est la Turquie qui finance cette réfection moyennant un péage futur. Plus rien n'est gratuit dans ce bas monde ; quels Kirghizes pourront payer ? La route est redevenue une piste améliorée et grimpe dans la haute montagne. En arrivant à l'immense réservoir artificiel de Toktogul, je demande, sans trop y croire vu qu'en Ouzbékistan c'est impensable, si je peux photographier le barrage. C'est alors, qu'Ismael me répond avec un air entendu « Allez-y, nous sommes en démocratie ». Je tombe des nues. Conditionnée par la dictature d'Islam Karimov en Ouzbékistan, j'ai encore du mal à appréhender « le pays le plus démocratique d'Asie Centrale ». Certes, dès son indépendance en 1991 le Kirghizstan s'est illustré par l'élection de son président Akaev, ancien président de l'Académie des Sciences, tandis que dans toutes les autres RSS (République Socialiste Soviétique) d'Asie Centrale, c'est le secrétaire national du parti communiste qui a pris la tête de l'État. À ce jour, le régime d'Akaev passe pour être le seul à tolérer une opposition politique... Le Kirghizstan serait « l'espoir démocratique » de la région.

Quand nous arrivons dans la ville de Toktogul, Ismael retire son *duppeh* et le cache. Devant mon étonnement, il m'explique : « Ici, il n'y a presque que des Kirghizes. Ce sont des nationalistes, des fascistes qui détestent les Ouzbeks ». Nous y sommes ! Et il ajoute : « en plus, ce sont des ivrognes, des mauvais musulmans ».

À partir de Toktogul, la chaîne de Suu-Samyr s'élève et nous devons franchir des cols de plus de 3500 mètres d'altitude, envahis de neige. Je me rends compte de l'extrême enclavement du Sud par rapport au Nord. Il me faudra deux jours pour gagner Bishkek et mon retour à Osh un mois plus tard ne pourra se faire que par avion compte tenu des risques d'avalanches. On peut dire qu'il y a deux Kirghizstan. Le Sud s'oppose au Nord géographiquement, culturellement, politiquement.

Arrivé à Bishkek, dans la vallée de Chu, l'hiver n'a pas encore vraiment cédé sa place au printemps, alors que dans le Ferghana, c'était déjà l'été.

MAGAZINE

Néanmoins, la vie semble autrement plus riante que dans le Sud. Ici, la jeunesse semble plus épanouie, tout est plus cosmopolite. Plus occidental aussi, la Fondation Soros en donne le ton. Ici, aussi, on parle russe qu'on soit kirghize ou tatar, c'est plus universel, et les jeunes, de plus en plus, parlent anglais.

J'arrive au milieu de la ville et me trouve là face à un spectacle monumental hiératique : l'immense statue de Lénine trône, le bras tendu vers le Tian Chan, les Monts Célestes. À son côté, le drapeau kirghize, rouge. Derrière lui, le monolithique « Musée National d'Histoire et d'Anthropologie », édifice purement soviétique, parangon du genre, avec un étage entier toujours consacré à Vladimir Ilitch Oulianov dit Lénine. Car le Kirghizstan est aussi la seule République d'Asie Centrale à avoir conservé autant de symboles tangibles de l'Union Soviétique. Aucune statue de Lénine ne semble avoir été déboulonnée au Kirghizstan. Dans le Sud aussi j'ai pu à loisir contempler celle d'Osh ou celle - kitchissime - d'Uzgen... Les gens se promènent autour avec complaisance ou indolence. De son côté, la bannière kirghize, qui n'a pas rompu avec un fond rouge, affiche un soleil d'or où s'imbrique un toit de yourte stylisé, symbole de la culture d'un peuple nomade.

Aujourd'hui je m'interroge prosaïquement sur l'avenir de ces anachronismes folkloriques néanmoins liturgique, sur l'écriture cyrillique déjà abandonnée en Ouzbékistan et au Turkménistan au profit des caractères latins...

Mais je me demande surtout comment vont évoluer, par-delà les aspirations démocratiques, tant de velléités et de rivalités : l'opposition Nord/Sud et ouzbeks/kirghizes, le clientélisme politique des kirghizes du Sud, le particularisme ouzbek, l'islamisme radical, la misère, la déprime et l'inégalité sociale...

Audrey Le Mault
27 mars 2005

Du retour du même

Criton des Alpes

Un autre que Lui en eût perdu le sens, pensez donc : tomber des hauts sommets alpins dans les chaînes des Pyrénées... et qui pis est, au milieu d'une ébouriffante chasse au Dahu où convergeaient des ours(e)s slovènes, des bergers traîtreusement anti-européens, des ministricules en partance pour une fête de l'âne zoroastrienne et, couronnant l'intuition nietszschéenne, une Sur-femme en charentaises... Eh bien, non, Criton survécut à la fièvre des hauteurs pour nous ramener l'avenir incandescent que nous méritons : non seulement le loup patronal paîtra avec le mouton salarié, mais les éléphants rose réussiront enfin à se faire passer pour des fraises des bois.

Alors un chant sauvage s'éleva, de voix d'hommes et de femmes mêlées. Puis un long grognement, sur fond de feuilles mortes durement piétinées.

Sommeillant sur sa couche, guettant le point du jour, Criton sut que le Même était de retour. L'alpestre penseur saisit son « Zarathoustra » afin de confronter sa propre pensée à celle de Nietzsche, le Vieux de la Haute Engadine, l'homme des altitudes. Il lut : « Avez-vous du courage, ô mes frères ? Etes-vous résolus ? Non pas du courage devant des témoins, mais du courage de solitaires, le courage des aigles dont aucun dieu n'est spectateur ? ».

Criton des Alpes sourit. Le philologue moustachu cabotinait à l'ordinaire, comme s'il n'avait jamais vu un aigle fondre sur un lapin, sous le regard d'un chasseur campé sur son cheval. Qu'un dieu de mythologue soit absent de la scène ne change rien à l'affaire : il y aura du râble au repas du soir. Tel est le sens des chasses éternelles.

Le chant sauvage continuait, chassant l'image des chasseurs chevauchant leur cheval dans l'attente de l'impérial rapace. En cette nuit printanière, c'était l'Ours qui revenait, comme toute pensée et toute chose en ce bas monde voué selon Zarathoustra à l'éternel retour du même.

Oui, l'ours, Frère l'Ours, qu'on avait fait quérir en Slovénie puis transporté en cage confortable jusqu'au lâcher nocturne du plantigrade en présence d'une ministresse et de maintes escouades de gens d'armes dépêchés sur les lieux pour faire barrage aux bergers furieux et à tous les villageois craignant pour leur vie.

Las ! L'ursidé yougoslave revenait en vainqueur. On a compris que ce retour était physique et métaphysique – sinon Criton n'aurait pas quitté son alpestre demeure pour s'aller coucher dans une pauvre cabane pyrénéenne avec seulement trois compagnes. On a compris que l'ours des Py-

rénées n'avait pas fui son domaine ancestral pour les montagnes slovènes avant de revenir, triomphal, des tristes chemins de l'exil. On a compris qu'il ne s'agissait pas d'un ours banal, d'un plantigrade de zoo, d'un grizzli de parc américain mais de l'Ours des origines tel qu'il s'ébattait dans la Nature originelle.

Preuve que l'Événement faisait sens, la formidable campagne de communication menée du 14 mars au 5 avril 2006 par l'association « Pays de l'Ours – Adet » sur le thème « Baptisez les ours ! ». Par cette opération de désignation collective, l'Ours se faisait Homme et l'on s'attendait à ce que le premier plantigrade importé reçoive un nom chrétien – Paul ou Virginie, voire Blandine, la sainte jetée aux lions ce qui eut été plaisant – afin que la mutation soit pleinement accomplie.

L'esprit nietzschéen planait sans doute sur les lieux car c'est un mot païen qui fut retenu pour la première femelle dont on attendait la venue. Palouma est désormais le prénom de l'Ourse qui évoque la colombe, messagère de paix. Alors que des millions de manifestants, mobilisés contre le « contrat de première embauche » (CPE) avaient fait monter dans tout le pays de France comme un désir de révolution, Palouma apportait un message pacifiant, qui indiquait aux citoyens égarés dans les rues les Vraies Valeurs d'une Vie authentiquement vécue au sein de Dame Nature.

Mais l'esprit contestataire s'était élevé des villes et des plaines vers les montagnes puisque des éleveurs pyrénéens avaient décidé d'empêcher le lâcher d'ourse sur le territoire de la commune d'Arbas, initialement désignée comme lieu d'échappée de l'ursidé vers son nouveau territoire. Comme les anti-CPE, les anti-Ours se montraient rebelles aux campagnes d'explications. Tandis que le Premier ministre s'échinait à Paris à démontrer que l'intérêt des loups du patronat (les contrats sans garanties) épousait l'intérêt des brebis salariées (demandant rémunérations honnêtes et reconnaissance des droits), des organisations de masse (l'association « Pays de l'Ours – Adet » déjà citée et l'Association Cohabitation Pastorale) démontraient qu'il était possible de faire cohabiter l'ours et les brebis, comme en d'autres terroirs le loup et l'agneau. Ainsi, la métaphore du renard libre dans le poulailler libre prenait une signification nouvelle – celle d'un programme de paix inscrit dans une charte implicite de *bonnes pratiques* entre espèces naguère ennemis.

Qu'on ne croie pas à une démarche locale, pragmatiquement fondée, mais limitée à un partenariat ours-brebis sur le sol pyrénéen : *hic et nunc*, la réintroduction des ursidés s'inscrit dans le cadre du programme européen Life Coex qui vise à « améliorer la coexistence entre agriculture et grands carnivores en Europe du Sud ». Plus précisément, le programme

DURÉTOUR DU MÊME

Life Coex doit permettre de « développer les conditions techniques, sociales et économiques nécessaires à la conservation de ces espèces, à travers une approche participative permettant de trouver des solutions pérennes à ces situations de conflit ».

Il n'est pas indiqué si l'Ours et le Loup (du secteur Grands Carnivores) sont considérés comme partenaires à part entière dans « l'approche participative » et si notre frère canidé est impliqué dans le « Pastoraloup Ecovolontariat » qui se flatte de mener une « action éco-citoyenne au service du berger et du loup ». Le fait est que la coexistence du bipède sans plume, du canidé, de l'ursidé, des brebis et autres moutons demeure problématique – tant il y a de colère chez les bergers dont les troupeaux sont attaqués, tant les contribuables en ont soupé de financer à la fois les programmes de réimplantation des grands carnivores, les indemnités pour ovidés dévorés, les déplacements de ministres subventionneurs, de préfets accablés et de gendarmes motorisés.

Ces récriminations matérialistes furent transcendées par le député UDF des Pyrénées-Atlantiques : Jean Lassalle, qui avait réclamé la venue de deux ursidés après la mort de l'ourse Cannelle, dénonçant la présence de gens d'armes au moment du lâcher, s'exclama : « Les retrouvailles des hommes et des ours doivent être un acte d'amour, hier cela a été un viol ».

On ignorait que les hommes des Anciens Temps avaient cohabité avec les ours et s'en étaient trouvés heureux – ce doux souvenir étant suggéré par le mot de *retrouvailles* – et que les plantigrades, riches de mémoire historique, étaient pressés de quitter les montagnes slovènes (où sont des hommes, aussi) pour goûter le bonheur d'être à nouveau au pays de France, parmi les vrais Français de France avec leur béret sur la tête et leur accent rocailleux qui roule comme les pierres des torrents fousgueux.

Mais le mot « viol » avait été prononcé, sans que l'on sache si c'étaient les êtres humains qui avaient été métaphoriquement violés, ou l'esprit de la Rencontre éco-citoyenne en tant que telle. Dans les labyrinthes de l'inconscient, ce viol renvoyait à une autre violence, celle commise quelques jours plus tôt sur le sol slovène, sur la personne d'une brave ourse qui se promenait en son terroir, proches de ses racines, à l'écoute de la langue slovène telle qu'elle se déploie et s'élève en mâles chants de bergers – évocant la parole heideggérienne de « l'homme berger de l'Être », sans cesser d'être, quant à *l'étant*, berger de l'ours.

De fait, la presse parlait d'une capture de notre sœur l'ourse, qui annonçait d'autres violences puisque toute une population d'ours doit être prise en Slovénie et relâchée sur la terre de France.

MAGAZINE

Ces accords intergouvernementaux, ces partenariats écologiques et ces manœuvres de citoyens farouchement opposés créèrent, dans la nuit du 25 avril, une situation si confuse que Criton faillit y perdre ses repères. L'esprit encore enfiévré, il raconta à ses compagnes que les anti-ours avaient empêché par maints cris et bruits de clochettes qu'on lâche l'ourse sur le territoire-cible de la commune d'Arbas et qu'il fallut organiser la sortie clandestine mais sécurisée de la dénommée Palouma beaucoup plus loin et fort avant dans la nuit.

Car il y avait un « Plan B », fièrement annoncé par le maire d'Arbas, François Arcangeli, adhérent du Parti socialiste, qui faisait face aux anti-ours soutenus par Augustin Bonrepaux, député, président du conseil général de l'Ariège et membre, lui aussi, du Parti socialiste – autre fracture interne sur laquelle François Hollande ne s'est pas prononcé. Le « Plan B » fut promptement appliqué sur le doux et accueillant territoire de la commune de Burgalays, qui fait partie des quatre communes pyrénéennes volontaires pour recevoir cinq nouveaux ours – qui respecteront évidemment les limites administratives des communes, cantons et départements clairement établies par les cartographes officiels, et malgré les appels du pied de l'organisation altermondialiste « Ursidés Sans Frontières ».

Les retrouvailles ayant tourné si l'on ose dire au vinaigre, le ministre de l'écologie, une certaine Nelly Olin, venue tout droit de Paris pour gouverner dame Nature, les immigrés slovènes et autres habitants pattus, bergers bourrus, gendarmes, journalistes prêts à tourner, à flasher, à prendre maintes notes sur les premiers pas de la plantigrade, le ministre, dis-je, piqua une rouge colère contre les bipèdes sans plumes qui manifestaient bruyamment. « J'ai honte de leur comportement, s'écria la ministresse, c'est un comportement d'ânes et d'imbéciles ».

Des ânes faisant la nique à l'ourse (on parle de l'animal, non de la dame du gouvernement), c'était tout de même piquant. Dans ce chaos, Criton crut entendre une chanson narquoise monter des troupes manifestantes : *Pine d'ours, couille d'éléphant, peau d'chacal et bonne d'enfant !* Mais aucun journaliste, fonctionnaire des Renseignements généraux ou philosophe de passage n'entendit ces mots et il s'avéra que l'alpestre penseur chevauchait la chimère. Plus avisés, les anti-ours décidèrent de se faire accompagner d'un baudet, sachant sans doute qu'en langage familier l'équidé se fait appeler « ministre » - ironique manière de retourner le compliment et de signifier que nul n'est bourrique en son pays.

Revinrent alors les paroles altières :

« Cette nuit, ne l'oubliez pas, ni cette fête de l'âne, ô vous les hommes supérieurs.

Ce que chez moi vous inventâtes, comme un bon signe je le reçois ; pareilles inventions, ne les trouvent que chez les convalescents !

« Et si de nouveau la célébrez, cette fête de l'âne, le faites par amour de vous, le faites aussi par amour de moi ! Et en mémoire *de moi* !»

Ainsi parlait Zarathoustra.

Sonnait là comme un formidable défi, une subversion des valeurs, un renversement du sacré dont la brave Nelly Olin, ministre membre de l'UMP, sans doute chamboulée par les mésaventures de Monsieur de Villepin et s'interrogeant peut-être sur les voies et moyens d'un ralliement à Monsieur Sarkozy, n'avait peut-être pas tout à fait conscience. Mais si l'idée lui était venue de ce qui se jouait cette nuit là, sur le sol ancestral de la commune d'Arbas, en Haute Garonne, ô mes amis et mes frères, ô, qu'elle eût versé de chaudes larmes que Sœur l'Ourse aurait pu lécher - tel le lion : « Mais le lion léchait les larmes qui gouttaient sur les mains de Zarathoustra ». Alors sœur Nelly aurait pu s'écrier, tel le Penseur en sa pensée authentiquement pensante : « *Venez ! Venez ! Venez ! Avançons maintenant ! C'est l'heure ! Dans la nuit avançons !* ».

Et tous, comme dit Nietzsche, auraient tendu l'oreille, les ânes, les ours et le loup ainsi que les « hommes supérieurs » qui se seraient mis en marche à l'injonction de Zarathoustra.

En marche – mais vers quoi ?

Vers l'avènement de la Surfemme, ô hommes de peu de poids !

Telle fut l'intuition de Criton, en ce matin blême où l'ourse courait vers sa destinée. Zarathoustra s'était trompé, ou bien Nietzsche n'avait pas bien entendu le propos de celui qui s'adressant au peuple lui disait : « *Je vous enseigne le Surhumain*. L'homme est quelque chose qui doit être surmonté. Qu'avez-vous fait pour le surmonter ? » Et plus loin : « Le Surhumain est le sens de la terre. Que votre volonté dise : que le Surhumain soit le sens de la terre ».

Ce qui est appelé à revenir, ce n'est pas le même homme médiocre, mais le retour lui-même sous la forme du Surhomme, monologuait Criton, mais le vieux Nietzsche n'a pas vu que ce qui pouvait effectivement sur-monter l'homme c'était la femme – précisément la Surfemme. Or voici que s'affirmait au pays de France, Ségolène Royal au nom prédestiné. Telle était la lumière, portée en hautes montagnes des Pyrénées par l'étoile du Charente-Poitou.

Elle seule, affirmant l'autonomie de sa volonté, était en mesure de devenir, par fusion de la Féministe et de la Maman, la Surmère sur le sein

MAGAZINE

de laquelle se réconciliaient :

- l'Ours et le Berger, à la suite d'un *Diagnostic partagé* ;
- la ministresse et les ânes, par l'effet d'un *Ordre juste* ;
- la section socialiste d'Arbas et la Fédération socialiste de Haute Garonne, par l'effet de la *Cyberpolitique* autogérant un *forum participatif* sur les retombées positives du commerce équitable résultant de l'augmentation des flux touristiques initiés par les promenades des populations d'ours importés dans le cadre d'accords pérennes ;
- les écologistes et les exploitants agricoles, qui sont tous des *experts légitimes de la question* posée par les ursidés ;
- les partisans du Oui et ceux du Non au référendum du 29 mai 2005, qui peuvent vivre ensemble leurs différences dans le cadre de Life Coex, soutenu par la Commission européenne soucieuse de mettre en valeur une coexistence libre et non faussée entre Carnivores et Prédateurs huîtrains.

Devant l'image télévisée de la Surfemme, Criton des Alpes se sentit retomber en enfance – au pays de l'ours Michka et de l'ourse Canelle, de Cadichon l'âne à roulette et des loups qui ne dévorent pas le Petit Chaperon Rouge – même lorsqu'il porte dans son panier fleuri des poudres hallucinogènes. Fais-nous rêver, Ségolène, qu'on voie enfin des éléphants parfumés à l'eau de rose au pays des ours bruns.

Criton des Alpes

Sommaire des anciens numéros

La plupart sont encore disponibles au prix de 7 €

- Numéro 1 (épuisé) - Quelle défense nationale ?
- Numéro 2 - L'épreuve du terrorisme - Le dialogue social (Emmanuel Mousset) - Libéralisme : le vent d'Amérique (Alain Solari) - La psychiatrie en question (1) (Julien Betbèze) - Littérature (Philippe Barthelet) - Les lectures talmudiques d'Emmanuel Levinas (Ghislain Sartoris) - Fausses promesses de Monsieur Garaudy (Alain Flamand).
- Numéro 3 - La psychiatrie en question (2) (Julien Betbèze) - Les hommes du pouvoir (Emmanuel Mousset) - Libéralisme à l'américaine (Alain Solari) - Quelle politique industrielle ? (entretien avec Jean-Michel Quatrepont) - Défense : nouvelles données (entretien avec le général Pierre Gallois) - Hugo von Hofmannsthal (Philippe Barthelet) - « Finnegans Wake » de James Joyce (Ghislain Sartoris).
- Numéro 4 - Introduction à l'œuvre de René Girard (Paul Dumouchel) - Table ronde avec René Girard et Jean-Pierre Dupuy – Municipales 1983 (Emmanuel Mousset) - « Polonaise » (Luc de Goustine) - Le théâtre de Gabriel Marcel (Philippe Barthelet).
- Numéro 5 - Tocqueville et la démocratie - « La Révolution conservatrice américaine » de Guy Sorman (Bertrand Renouvin) - L'Après féminisme (Emmanuel Mousset) - Réflexion sur l'insécurité (entretien avec Philippe Boucher) - Voyage en URSS (Michel Fontaurelle) - « Le sanglot de l'homme blanc » de Pascal Bruckner (Alain Flamand) - « Le sujet freudien » (Julien Betbèze).
- Numéro 6/7 - Entretien avec Jean-Marie Domenach - Citoyenneté et politique professionnelle (Léo Hamon) - La France peut-elle avoir une ambition ? (Alain Solari) - Pouvoir et liberté chez Benjamin Constant – Pour une croissance autocentré (Patrice Le Roué) - L'extériorité du social (Marcel Gauchet) - Deuxième gauche : premier bilan (Emmanuel Mousset) - Voyage en Chine (1) (Michel Fontaurelle) - La fée de Noël (Remy Talbot) - La sagesse de Raymond Abellio (M. Dragon) - « Fiasco » d'Olivier Poivre d'Arvor (Catherine Lavaudant).
- Numéro 8 (épuisé) - Entretien avec Edgar Morin.
- Numéro 9 - L'Union soviétique (entretien avec Marko Markovic) – La politique et la conscience (Vaclav Havel) - La pensée dissidente dans les pays de l'Est (Martin Hybler) - Voyage en Chine (3) (Michel Fontaurelle).
- Numéro 10 - Racisme : nature et différences (Jean-Pierre Dupuy) - La clé de voûte (Noël Cannat) - Héritage et pouvoir sacré (Yves La Marck) - L'année de Gaulle (R. Latour) - Voyage en Chine (4) (Michel Fontaurelle).
- Numéro 11 - La nature du pouvoir royal (entretien avec Emmanuel Le Roy Ladurie) - A propos de Jan Patocka (Martin Hybler) - L'alliance et la menace (Yves La Marck) - Analyse du R.P.R. (Jean Jacob) – Le tournant historique de 1984 (Jean Jacob) - A propos de Sollers (Alain Flamand) - République et politique étrangère (Paul-Marie Couteaux).

-
- Numéro 12 - La nature du lien social (entretien avec Marcel Gauchet) - La main invisible (Jean-Pierre Dupuy) - Vertus et limites du déséquilibre (Yves La Marck) - Regard sur l'Allemagne (B. La Richardais) - Grall et Clavel : les complices (Rémy Talbot) - Richard III de Walpole (Martin Hybler).
 - Numéro 13 - Entretien avec Georges Dumézil - Dumézil et l'imaginaire indo-européen (Yves Chalas) - Portrait de G. Dumézil (Philippe Delorme) - A quoi sert le « Figaro-magazine » ? (Emmanuel Mousset) - René Girard, lecteur d'Hamlet - Mario Vargas Llosa (François Gerlotto) - Nigeria, le mal aimé ? (F. et I. Marcilhac) - Le succès de Jacques Bainville (Igor Mitrofanoff).
 - Numéro 14 - Numéro spécial sur Gabriel Marcel avec Joël Bouësséée, Miklo Veto, Pietro Prini, Jeanne Parain-Vial, Simone Plourde, René Davignon, Yves Ledure, Pierre Colin, Jean-Marie Lustiger.
 - Numéro 15 - Les chemins de l'État (Blandine Barret-Kriegel) - La notion de souveraineté (Patrick Louis) - L'État capétien (X^e-XIV^e siècle) (Philippe Cailleux) - Qu'allez-vous voir à Jérusalem ? (Yves La Marck) - L'individu, l'État, la démocratie (B. La Richardais) - Jorge-Louis Borges (Joël Doutreleau) - Jakub Deml, le prêtre maudit (Luc de Goustine) - Du gouvernement selon saint Thomas (Bernard Bourdin).
 - Numéro 16 - Entretien avec Léon Poliakov - Le phénomène monarchique dans l'histoire (Roland Mousnier) - Théorie de la justice chez John Rawls (Bertrand Julien) - Recherches sur l'individualisme – Hiérarchies (B. La Richardais) - Comprendre le Japon (Christian Mory).
 - Numéro 17 (épuisé) - Numéro spécial sur Emmanuel Levinas.
 - Numéro 18 - Du libéralisme économique (Alain Parguez) – Comprendre la crise (table ronde avec Paul Dumouchel, Christian Stoffaës, Gérard Destanne de Bernis et André Grjebine) - « Les métamorphoses de la valeur » de G.-H. de Radkowski (Philippe Trainar) - Théorie du circuit et condamnation du libre-échange (Frédéric Poulon) - Un flâneur à San Francisco (Michel Fontaurelle) - Maurras et Comte (Emmanuel Lazinier).
 - Numéro 19 - Le système Gorbatchev (Martin Hybler) - Antigone en Russie (Luc de Goustine) - Comprendre l'Union soviétique (entretien avec Alexandre Adler) - Pays de l'Est : à la recherche de l'histoire (Martin Hybler) - L'Europe en revues (B. La Richardais) - Une solution pour les pays en voie de développement (Areski Dahmani) - Maurras et Comte (Gérard Leclerc).
 - Numéro 20 - Critique de la communication (entretien avec Lucien Sfez) - Trois remarques sur la culture (Yves Chalas) - Crise de l'éducation (Philippe Cailleux) - Crise de la littérature (Luc de Goustine) - Est-ce la mort de l'Art ? (Alain Flamand) - Splendeur et misère de la critique cinématographique (Nicolas Palumbo) - Intellectuels et politiques (Yves Landevennec) - James Buchanan (Xavier Denis-Judicis) - Découverte à Glozel (François-Marin Fleutot) - Les droits, la loi (B. La Richardais) - Nouvelles littératures chinoises (G. Guiheux).
 - Numéro 21 - Dossier « **Révolution 1789** » : Entretien avec François Furet - Colloque « Célébrer 1789 » (interventions de Blandine Barret-Kriegel, Jacques Solé et Lucien Sfez) - Les prémisses de la Révolution en Limousin (Luc de Goustine) - L'opinion avant la Révolution (Philippe Cailleux) - Événements méconnus de la Révolution (Philippe Delorme) - Burke et la représentation nationale (Norbert Col) - David, l'Art et la Révolution (Alain Flamand) - Images des Seychelles (Michel Fontaurelle) - Note sur les États-Unis (François Prudhomme).

-
-
- Numéro 22 - Dossier « **Sociologie** » : Entretien avec Georges Balandier - Bonald prophète de la société (Patrick Cingolani) - Ballanche et l'excès révolutionnaire (Georges Navet) - Comte et Littré devant la déchirure sociale - De la sociologie de l'intérêt à l'intérêt de la sociologie (Pierre-Paul Zalio) - Origine et vertus de la redécouverte de Frédéric Le Play - La culture contre la liberté (Pascal Bruckner) - L'exemple du Kosovo (Didier Martin) - La question de l'éthique.
 - Numéro 23 - Numéro spécial d'**hommage à Maurice Clavel** avec les contributions de Marie Balmary, Hélène Bleskine, Roland Castro, Jean Daniel, Jean-Toussaint Desanti, Jean-Paul Dollé, André Frossard, François Gachoud, Luc de Goustine, Alain Jaubert, Jean-Pierre Le Dantec, Edgar Morin, Philippe Nemo, Rémy Talbot.
 - Numéro 24 - Dossier « **Immigration** » : Entretien avec Gérard Noiriel - Immigration, nation, nationalité (Jean-Claude Barreau) - L'immigration en perspective (Michel Hannoun) - De l'affaire du voile au voile de l'affaire (Pierre-Paul Zalio) - Entretien avec Harlem Désir - L'exclusion comme nécessité tragique ? - Voyage dans un festival « zulu » (Olivier Masclet) - Si Louis XV m'était conté (Marc Desaubliaux) - Mémoires d'Europe.
 - Numéro 25 - « **Variations sur la France** » avec Yves La Marck, Martin Hybler, Luc de Goustine, Patrick Louis, Axel Tisserand, Pierre-Paul Zalio, Bertrand Renouvin, Rémy Talbot - De Gaulle et saint Bernard (Jacques Berlioz) - Abîmes roumains (Guillaume Kopp) - Télévision et déontologie.
 - Numéro 26 - Dossier « **Religion et liberté** » : Entretien avec Raphaël Draï - Monarchie et monothéisme chez les Hébreux (François Bourdin) - État, nation, pouvoir chez Claude Bruaire (Bertrand Renouvin) - « Essai sur la révolution » d'Hannah Arendt (François Bourdin) - Faire rendre raison à la raison (Pierre-Paul Zalio) - A la sortie de la captivité d'Égypte (Jirina Siklova) - Monarchie et démocratie dans le Japon d'après-guerre (Christian Mory) - Aveuglement idéologique et clairvoyance romanesque (Patrice Le Roué) - Mystère du comte de Chambord (Marc Desaubliaux).
 - Numéro 27 - Dossier « **L'État et le citoyen** » : Entretien avec Daniel Gaxie - L'État contre la société civile, mythe ou réalité (Alexandre Massonnet) - Breton, Français et Européen (Ludovic Galfo) - La citoyenneté active : contre-pouvoir ou prolongement de l'État ? (Alexandre Renaud) - La vertu du citoyen en démocratie (B. Renouvin) - La question de l'artifice (David Saint-Aimé) - Redécouvrir Louis Calaferte (Alexandre Renaud).
 - Numéro 28 - Dossier « **Enseigner l'Histoire** » : Entretien avec Antoine Prost : Histoire et citoyenneté - Étude du cas français (Alexandre Renaud) - Vercingétorix, le mythe national a un visage (Ludovic Galfo) - Quand l'idéologie façonne l'Histoire (Véronique Hallereau) - Ruanda : le matin profond d'une renaissance (Alexandre Massonnet) - Comment être Lebesque ? (B. Renouvin) - Contre un roman moral (A. Renaud) - La violence (David Saint-Aimé).
 - Numéro 29 - Dossier « **Regards sur le religieux** » - L'orthodoxie (Gabriel Matzneff) - Pour un Islam en France (Véronique Hallereau) - Les avatars de la question juive (Simon Beauroy) - Séfarades et Ashkénazes : le dialogue imparfait (Alexandre Renaud) - Regards sur un christianisme (P. Cariou, Témoin de Jéhovah) - Saint Louis (entretien avec Jacques Le Goff) - A propos du Ruanda (Dr Gakuba).
 - Numéro 30 - Dossier « **La démocratie médiatique** » - De l'indétermination démocratique à la surdétermination médiatique (Luc Hossepied) - Guy Debord : de la télévision au multimédia (Alexandre Renaud) - Le pouvoir des médias (Alexandre Massonnet) - Splendeurs et misères des journalistes (Véronique Hallereau) - Entretien avec Lucien Sfez

« Communication : fin d'une idéologie » - Michel Foucault : un poète en philosophie (A. Renaud) - Les grandes coupures épistémologiques en physique (David Saint-Aimé).

● Numéro 31 - Dossier « **Géopolitique** » - Qu'est-ce que la géopolitique ? (Christian Pihet) - Diplomatie et géopolitique (Dominique Decherf) – Géopolitique et souveraineté (B. Renouvin) - Vers une guerre locale (Martin Hybler) - Et maintenant, passons aux barbares (Guillaume Kopp) - Le PACS, un pas vers l'irresponsabilité (Philippe Lauria) - Quelques réflexions sur un Islam d'Europe : le cas albanais (Ch. Pihet) - Le navire de la République selon Jean Bodin (Luc de Goustine).

● Numéro 32 – Dossier « **Retour du social** » - Renouveler les élites (Luc de Goustine) – Logique marchande (Philippe Arondel) – Les 35 heures ou l'» employabilité » (Nicolas Palumbo) – Les périls de l'??Europe monétaire (Alain Parguez) – Économie et temporalité (Bertrand Renouvin) – La liberté contre la communication (Jean Sur) – Henri, comte de Paris, le conciliateur (B. La Richardais) – Des choses cachées entre la fin de l'histoire et le début de la post-humanité (Criton des Alpes) – Les mers rouges (Luc de Goustine).

● Numéro 33 – Dossier « **Amerika** » - Nés pour courir (François Verrazzane) – Les partis politiques américains (Christian Pihet) – Seattle, la mondialisation contestée (Xavier Denis-Judicis) – Politique étrangère américaine (Yves La Marck) – Pères fondateurs et constantes de l'idéologie américaine (Michel Bugnon-Mordant) – Deux regards français sur les États-Unis (Bertrand Renouvin) – Au bon leurre, note conjointe sur Monsieur Sartre (Criton des Alpes).

● Numéro 34 – Dossier « **Souveraineté** » - Le concept de souveraineté (Bertrand Renouvin) – La nation souveraine et les droits européens (Hervé Rumin) – Patronat : demain l'État subsidiaire... (Philippe Arondel) – Le rejet de la souveraineté (B. la Richardais) – Naissance du souverain, une fable historique de Grégoire de Tours (Luc de Goustine) – L'héritage monarchien dans la France contemporaine (Robert Griffiths) – L'Habeas corpus, mythe et réalité (Dominique Inchauspé) – Juan Carlos, un roi diplomate (Bertrand Renouvin) – Libero-ci, libero-là (Criton des Alpes) – Ces dames en furent témoins... (Jocelyne Buche).

● Numéro 35 - Dossier « **Entreprise** » - Pour l'entreprise libre (Jacques Blangy) - Salaires : l'austérité à perpétuité ? (Philippe Arondel) - L'homme dans l'entreprise selon la doctrine sociale de l'Eglise (Jean-Luc Castro) - Qu'est-ce que l'économie sociale ? (Cyrille Chrétien et Jacques Renard) - Régulation : une aussi longue histoire (Ph. Arondel) - Retour sur la taxe Tobin (Nicolas Inchauspé) - Quelle identité allemande ? (Bertrand Renouvin) - Quid des quotas ? (Criton des Alpes).

● Numéro 36 - Dossier « **Réflexion sur le peuple** » - Du peuple (Bertrand Renouvin) - Le désir du peuple : au-delà de la modernité (Jean Sur) - La démocratie inachevée ? (Pierre Rosanvallon) - Note sur la souveraineté chez E. Stein et J. Maritain (Philippe Lauria) - A propos de souveraineté (Madeleine Arondel-Rohaut - Le « travail » du souverain (Bertrand Renouvin) - L'Islam en France (Michel Brisacier) - Jacques VI d'Écosse - 1er d'Angleterre : « Les deux règnes » et la genèse théologico-politique de l'Etat moderne (Bernard Bourdin) - De l'Erection des gens (Criton des Alpes) - Une précieuse pas ridicule (Jocelyne Buche).

● Numéro 37/38 - Dossier « **Refondation sociale** » - Gouvernement d'entreprise : la finance contre le travail (Philippe Arondel) - Le choix par le patronat du terme de «refondation» n'est pas innocent (entretien avec René Mouriaux) - «Notre État» de Roger Fauroux : une somme théologique (Sylvie Fernoy) - Le retour des Versaillais (Philippe Arondel) - L'école : chronique d'une mort programmée (Madeleine Arondel-Rohaut) - L'état de la recherche : statistiques et démocratie (Bertrand Renouvin) - La cata, c'est sympa (Criton des Alpes).

-
-
- Numéro 39 – Dossier « **Écologie et politique** » - Petit précis d'écologie à l'usage des politiques (François Villemonteix) – La terre et ses droits (Dominique Audrerie) – Productivisme : la vérité est ailleurs (Philippe Arondel) – L'alliance avec la nature (Bertrand Renouvin) – A propos d'??Arcadie de Bertrand de Jouvenel (Jean Sur) – Gnose et politique : Eric Voegelin (Philippe Lauria) – Du terrain (Criton des Alpes) – Vers un nouveau roman de la terre : les pionniers corréziens (Jocelyne Buche).
 - Numéro 40 – Dossier « **François Perroux** » - Perroux et le pouvoir économique (Jean-Claude Delaunay) – Penser, faire une révolution mondiale (Bertrand Renouvin) – L'économie et la ressource humaine (Gérard Donnadieu) – Du concept de développement chez François Perroux aux théories de la performance par le changement organisationnel en sciences de gestion (Wilfrid Azan) – François Perroux lecteur de Marx (Thierry Pouch).
 - Numéro 41 – Dossier « **Du jacobinisme à la gouvernance** » - La construction d'un « modèle jacobin » dans l'histoire de la République et ses remises en cause (Claude Latta) - Gouvernance : sous les mots, les maux... (Philippe Arondel) - Gouvernance et libéralisme (Madeleine Arondel-Rohaut) - Gouvernance, volonté générale et citoyenneté (Anicet Le Pors) - « Bonne Gouvernance » : l'art du double langage (Philippe Arondel) - Autorité, pouvoir, légitimité (Bertrand Renouvin) - Vélocipèdiques (Criton des Alpes) - Adam Czerniaków, président et témoin du ghetto (Jocelyne Buche).
 - Numéro 42 – Dossier « **Les Orients d'Europe** » - Questions aux revenants (Bertrand Renouvin) – Europe Extase (Luc de Goustine) – La culture politique tchèque du point de vue de l'anthropologie politique (Petr Skalník) – Ukraine, choses vues et entendues (Michel Fontaurelle) – Hic sunt leones – Une géopolitique du mépris (Antoine de Saint-Fréjoux) - Qu'est-ce qu'une vie ratée ? (Philippe Lauria) – Ainsi parlait Bovéthoustra... (Criton des Alpes) – Une servante au grand cœur sur les bords du Danube (Jocelyne Buche).
 - Numéro 43 - Dossier « **Travail & travail** » - Capitalisme cognitif : les intermittences de la raison (Philippe Arondel) – Le caméléon et la chaise ((Pierre-Etienne Heymann) – Une vieille dispute : comment déterminer le prix du travail ? (Philippe Lauria) – L'Europe sans rivages (Bertrand Renouvin) – Apostasie au Tadjikistan (Farroukh Arabov & Oumar Arabov) – L'ange noir (Criton des Alpes) – Cantor et le transfini (Olivier Bruneau) – La pauvreté est-elle soluble dans le libéralisme ? (Alain Solari).
 - Numéro 44 – Dossier « **Maltrater l'Europe ?** » - Le traité d'une Europe confédérale ? (Yann Kergloff) – Les enjeux du référendum constitutionnel (Jean-Louis Clergerie) – L'Europe est-ce la fin de la nation ? (Michel Pinton) – L'Europe et la guerre (Bertrand Renouvin) – Modèle social européen : une mise à mort programmée.. (Philippe Arondel) – Un voyage au Pamir (Bertrand Renouvin) – Saleh Senoussi : « La crise arabe ; absence de l'action collective et violence des minorités » (Abdelmounim Aissa) – Optimystik (Criton des Alpes) – Le Turc et le Chevalier (Jocelyne Buche).
 - Numéro 45 – Dossier « **La République sociale** » - Quel mouvement social pour quelle République sociale ? (Philippe Arondel) – Carnet de bord d'un inspecteur du travail (Gérard Filoche) – La citoyenneté à l'épreuve de la communauté (Alexandre Massonet) – Entreprise communauté, entreprise citoyenne ? (Alexandre Renaud) – Témoin des républiques : Pierre Boutang (Bertrand Renouvin) – Vaclav Havel et la tradition du kitsch sentimental dans la politique tchèque (Martin Hybler) – Les OGM agricoles – évaluation et stratégies... (François Villemonteix) – Mais c'est... Golène (Criton des Alpes).

Ils ont collaboré à Cité...

Nous sommes particulièrement fiers de publier ici la liste des personnes qui, depuis notre création, ont donné des contributions à Cité :

ABÉCASSIS Armand - AIMARD Frédéric - AISSA Abdelmounim - ARABOV Farroukh - ARABOV Oumar - ARONDEL Philippe - ARONDEL-ROHAUT Madeleine - AUDRERIE Dominique - AUMONT Yvan - AZAN Wilfrid - BALMARY Marie - BARREAU Jean-Claude - BARRET-KRIEGEL Blandine - BARTHELET Philippe - BEAUROY Simon - BERLIOZ Jacques - BETBEZE Julien - BLANGY Jacques - BLÉSKINE Hélène - BOUESSÉE Joël - BOURDIN François - BOURDIN Bernard - BOURGUIGNON François - BRISACIER Michel - BRUCKNER Pascal - BRUNEAU Olivier - BUCHE Jocelyne - CAILLEUX Philippe - CANNAT Noël - CASTRO Jean-Luc - CASTRO Roland - CHALAS Yves - CHRÉTIEN Cyrille - CINGOLANI Patrick - CLERGERIE Jean-Louis - COL Norbert - COLIN Pierre - COUTEAUX Paul-Marie - CRITON des ALPES - DANIEL Jean - DAVIGNON René - DECHERF Dominique - DELAUNAY Jean-Claude - DELORME Philippe - DENIS-JUDICIS Xavier - DENOEL François - DESAUBLIAUX Marc - DESSANTI Jean-Toussaint - DHAMANI Areski - DOLLÉ Jean-Paul - DONNADIEU Gérard - DOUTRELEAU Joël - DRAGON Michel - DUMOUCHEL Paul - DUPUY Jean-Pierre - FERNOY Sylvie - FILOCHE Gérard - FLAMAND Alain - FLEUTOT François-Marin - FONTAURELLE Michel - FROSSARD André - GACHOUD François - GAKUBA Laurent - GALFO Ludovic - GALLOIS Pierre - GERLOTTO François - de GOUSTINE Luc - GRIFFITHS Robert - HALLEREAU Véronique - HANNOUN Michel - HAVEL Vaclav - HEYMANN Pierre-Etienne - HOSSEPIED Luc - HYBLER Martin - INCHAUSPÉ Nicolas - INSCHAUSPÉ Dominique - JACOB Jean - JAUBERT Alain - JULIEN Bertrand - KERGLOFF Yann - KOPP Guillaume - LA MARCK Yves - LA RICHARDAIS B. - LA TOUR R. - LANDEVENNEC Yves - LATTA Claude - LAURIA Philippe - LAVAUDANT Catherine - LAZINIER Emmanuel - LE BRAZ Rémy - LE DANTEC Jean-Pierre - LE PORS Anicet` - LE ROUÉ Patrice - LECLERC Gérard - LEDURE Yves - LÉVINAS Emmanuel - LOUIS Patrick - LUSTIGER Jean-Marie - MARCILHAC Isa et François - MARKOVIC Marko - MARTIN Didier - MASCLET Olivier - MASSONNET Alexandre - MITROFANOFF Igor - MORIN Edgar - MORY Christian - MOURIAUX René - MOUSNIER Roland - MOUSSET Emmanuel - NAVET Georges - NEMO Philippe - PALUMBO Nicolas - PARAIN-VIAL Jeanne - PARGUEZ Alain - PIHET Christian - PINTON Michel - PLOURDE Simonne - POUCH Thierry - POULON Frédéric - PRINI Pietro - PROST Antoine - PRUDHOMME François - RENARD Jacques - RENAUD Alexandre - RENOUVIN Bertrand - ROSANVALLON Pierre - RUMIN Hervé - SAINT AIMÉ David - de SAINT-FREJOUX Antoine - SARTORIS Ghislain - SFEZ Lucien - SIKLOVA Jirina - SKALNIK Petr - SOLARI Alain - SOLÉ Jacques - SUR Jean - TALBOT Rémy - TILLIETTE Xavier - TISSERAND Axel - TRAINAR Philippe - VETO Miklos - VILLEMONTEIX François - WARUSFEL Bertrand - ZALIO Pierre-Paul.

Cité

Revue de la Nouvelle Géographie

SOMMAIRE du numéro 46

■ Éditorial

- par Luc de Goustine..... 3

DOSSIER « Vous avez dit “intégrer” ? »

■ De l'intégration à la lutte contre les discriminations

- par Rachid Alaoui..... 5

■ Miser sur les jeunes issus de l'immigration

- par Yazid Sabeg..... 11

■ La télé au secours des quartiers

- par Yacine Sabeg..... 15

■ « Discrimination positive » - Prendre l'Égalité au sérieux

- par B. La Richardais..... 19

Magazine

■ L'air de Bakou

- par Bertrand Renouvin..... 35

■ A propos de l'« hypothèque » de l'adhésion de la Turquie

- par Yves Lamarck..... 41

■ D'un Kirghizstan l'autre - Voyage Sud-Nord dans un pays de contrastes et de paradoxes

- par Audrey Lemault..... 45

■ Du retour du même

- par Criton des Alpes..... 49